

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
Mme URSULA FLEURY-LAROCHE, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION
QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 28 septembre 2016 à 19 h
Hôtel Grand Times, Salle Central
1, rue Belvédère Sud
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 SEPTEMBRE 2016

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

LECTURE DES REQUÊTES

M. RÉAL BELOIN ET M. CARL BOIVIN 8
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT 10
FORÊT HEREFORD - Mme SYLVIE HARVEY 12
M. ALAIN PAQUETTE 14
M. PIERRE PAQUETTE..... 15
Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE..... 16

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 19

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme SYLVIE HARVEY 26
Mme MÉLANIE LAFRANCE 33
M. PIERRE PAQUETTE..... 39
M. ANDRÉ ROY 46
M. ALAIN PAQUETTE 57
M. DANY SENAY..... 69
M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON..... 75
M. HUBERT PELLETIER..... 93
M. PATRICE LALIBERTÉ..... 108
Mme MÉLANIE LELIÈVRE 117
M. STÉPHANE THÉROUX 124
M. ANDRÉ DESROSIERS..... 130

MOT DE LA FIN..... 136

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2016 À 13 h 30

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire* par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques. Merci.

10 La prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser au responsable des communications de la commission à l'arrière de la salle, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif.

15 Je me présente, Marie-Hélène Gauthier, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20 Je suis secondée par la commissaire, madame Ursula Fleury-Larouche.

 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 18 août 2016. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril :

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 26 septembre 2016.* »

 Et c'est signé : « *David Heurtel* ».

35 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal, et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

40 Outre sa responsabilité d'enquête, la commission doit faciliter l'accès du public à
l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et recueillir l'opinion des personnes intéressées.
De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet
soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe
les aspects écologique, social, et économique.

45 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan
d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la
Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

50 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la
Loi sur les commissions d'enquête. Ma collègue madame Fleury-Larouche et moi-même sommes
engagées à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement.

55 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité, et de réserve, et elle doit agir
équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur
participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera pas toléré aucune forme de manifestation,
d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou
d'attitude méprisante.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les
personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi
contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur
le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre
65 une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats
sereins, et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation
environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une
recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une
décision sur le projet.

75 Cette commission d'enquête et d'audiences publiques effectuera l'examen public du projet
de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*. Si
vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je
vous invite à vous rendre à l'accueil, où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 26 septembre dernier, et sera d'une
durée maximale de 4 mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le
25 janvier 2017.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de
procédure.

90 Je présenterai l'équipe qui assistera à la commission et les personnes-ressources invitées,
puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le
représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause d'environ
15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible
à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

95 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à
venir poser leurs questions. Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de
participer, un nombre limité de questions est permis au cours de chaque intervention. Dans le cas
présent, je permettrai deux questions par intervention, puis les gens pourront se réinscrire de
nouveau au registre, et ainsi de suite. Cette règle permettra à un plus grand nombre de
participants de poser leurs questions.

100 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie se tient ce soir.
L'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet. Elle
donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de
poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments
d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux
105 cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

110 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les
questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre
opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-
dire à compter du 26 octobre prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur
le projet.

115 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent
préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention* disponible à l'accueil et sur le site Web du
BAPE. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un
mémoire au coordonnateur du secrétariat de la commission, monsieur Maxandre Guay Lachance,

qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

120 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devez nous faire parvenir vos mémoires avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 21 octobre prochain à midi.

125 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc disponibles. Ensuite, faites-le savoir au coordonnateur de la commission en remplissant le formulaire en ligne *Avis d'intention* disponible sur le site Web du BAPE. De plus, ce formulaire *Avis d'intention* est également disponible à l'arrière de la salle.
130 Une fois rempli, on vous demande de nous le remettre au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit avant le 12 octobre prochain à 16 h 00.

135 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront disponibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

140 De plus, l'ensemble du dossier peut également être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

145 Par ailleurs, tout ce qui est dit en audience est enregistré par une sténographe, et les transcriptions intégrales seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

150 De plus, le contenu de la webdiffusion audio des séances publiques sera disponible et accessible sur le site Web du BAPE au lendemain de chaque séance. Enfin, la webdiffusion audio des séances publiques sera disponible sur le site Web du BAPE en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

155 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, vous avez la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, et celle des personnes-ressources. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission – que vous avez à

l'arrière. À ma droite, la table des représentants du promoteur, et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

160 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées, et il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

165 Pour les questions posées par la commissaire Fleury-Larouche, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

170 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de votre question. Bien entendu, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

175 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai d'environ 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible. Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « *Confidentiel* ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous
180 rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser au coordonnateur, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

190 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens, et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer

195 la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, monsieur Karim Chami et madame Laurence Morin-Rivet, qui agissent à titre d'analystes. À l'arrière de la salle, le responsable des communications, monsieur Corcoran-Tardif, et le coordonnateur, monsieur Maxandre Guay Lachance. Enfin, madame Ginette Otis, agente de secrétariat, est en support à la commission.

Madame Louise Anne Cegelski assure le travail de sténotypie, et du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Moisan et Michel Guimond sont responsables de la logistique et de la sonorisation, de même que monsieur Pierre Dufour, du BAPE, chargé de la webdiffusion des séances.

J'invite maintenant la porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Alors, madame Lynda Veilleux, d'Hydro-Québec.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui, alors – est-ce que ça fonctionne?

LA PRÉSIDENTE :

Vous devez – oui. C'est ça.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. Alors, je suis accompagnée aujourd'hui de monsieur Vincent Fihey, ingénieur en planification de réseaux électriques chez Hydro-Québec, de madame Carole Charest, chargée de projets en environnement, madame Ariane Drouin à la géomatique et support technique, et madame Carole Ménard, responsable des relations avec le Bureau d'audiences publiques.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources sur place. Donc, nous avons le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – si vous voulez bien vous nommer?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

235

Oui. Bonsoir. Marie-Ève Fortin. Je serai accompagnée ce soir de ma collègue, Cynthia Marchildon, et de mon collègue de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, monsieur Thierry Bourdeau.

240

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous juste mettre vos petites cartes pour que je puisse vous voir, s'il vous plaît? Merci beaucoup.

245

Maintenant, nous avons le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

250

Bonjour. Moi, c'est Marie-Josée Goulet, je travaille à la Direction régionale de l'Estrie.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

255

Bonjour. Kateri Lescop-Sinclair, pour les régions Estrie, Montréal, Montérégie, Laval du ministère Forêts, Faune et Parcs, secteur Forêts.

LA PRÉSIDENTE :

260

Nous avons également invité les personnes suivantes pour fournir leur expertise par écrit. Donc, le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, ministère de la Santé et des Services sociaux, Pêches et Océans Canada, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Secrétariat aux affaires autochtones, la MRC le Val-Saint-François, la MRC le Haut-Saint-François, la MRC de Coaticook.

265

Si la collaboration d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux en tout temps.

270

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a six requêtes. La commission a pris connaissance de l'ensemble de ces requêtes. Elles vont également être rendues publiques et disponibles demain matin sur le site Web de BAPE, alors, il sera possible pour vous d'aller les consulter à ce moment.

280

Un certain nombre de requérants ont confirmé la présentation de leur requête. Je les invite à faire un bref résumé des motifs invoqués dans leur demande d'audience publique. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre. Puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont entendus en seconde partie de l'audience publique, je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

285

Donc, le premier requérant est un groupe de personnes. Alors, j'ai monsieur Réal Beloin, monsieur Jean-Marc Dallaire, monsieur Carl Boivin, monsieur Roger Roy. J'imagine que vous avez une personne désignée pour venir nous présenter votre requête?

290

Bonsoir, messieurs.

295

M. RÉAL BELOIN ET M. CARL BOIVIN

M. RÉAL BELOIN :

Bonsoir.

300

LA PRÉSIDENTE :

Prenez place. Juste vous identifier, s'il vous plaît?

305

M. RÉAL BELOIN :

Réal Beloin.

310

M. CARL BOIVIN :

Carl Boivin.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, on vous écoute, messieurs.

315

M. RÉAL BELOIN :

Ma propriété est située dans une zone blanche mixte, résidentielle et commerciale. Je suis le propriétaire du terrain touché par le point de rencontre de cette ligne vers le New Hampshire. Je ne possède aucun bâtiment sur ce terrain, et deux pylônes devraient y être installés. Par contre, il y a trois propriétaires résidentiels qui seront touchés tout près de leur cour. Le boisé a 100 mètres de largeur, et la ligne électrique en occupera 54 mètres. Alors, il est facile de constater la proximité de cette ligne aux résidences.

320

Nous avons rencontré les gens d'Hydro-Québec. On a été très déçu du peu d'ouverture de leur part. Carl est un des propriétaires, monsieur et madame Roy sont là, et monsieur et madame Dallaire, leur santé ne leur permet pas de venir.

325

Il est inconcevable qu'en 2016, la société d'Hydro-Québec n'enfouisse pas les lignes électriques qui passent près des résidences. Aux points de vue social et économique, les propriétaires ont travaillé toute leur vie pour posséder une maison, et puis un projet comme celui-ci cause un préjudice esthétique, et comme conséquence, diminuera la valeur de leur propriété au moment de la vente. C'est inacceptable qu'une expropriation oblige ces injustices. Cette ligne est une ligne d'exportation, et non de service essentiel pour le Québec. Pour ces motifs, nous demandons une audience afin que justice soit rendue, un dédommagement majeur soit accordé à ces voisins pour la perte de valeur de leur propriété, et aussi que la société Hydro-Québec change sa façon de faire pour que les petites municipalités qui vivent de la dévitalisation aujourd'hui n'aient pas à subir les impacts négatifs qui empêchera de nouveaux citoyens à s'installer dans leur municipalité à cause de ses infrastructures de transport d'énergie.

330

335

On a une lettre d'appui de notre municipalité là-dedans, et puis on n'a pas demandé à avoir cette ligne-là sur nos – moi, sur mon terrain, et je crois que personne ne veut avoir ça près de sa cour, donc, je comprends Carl et les voisins qui sont indignés de ça.

340

On n'est pas contre le projet. Tout ce qu'on demande, c'est qu'on soit respecté là-dedans, que les voisins soient dédommagés.

345

C'est tout pour ma présentation. Carl a peut-être un mot, comme propriétaire de résidence, à dire.

350

M. CARL BOIVIN :

355 Moi, ça fait un an que je suis emménagé là, et j'ai acheté, je ne savais pas que le projet était en cours, puis je suis arrivé, puis là, tout le projet comme ça, puis – moi, je suis contre ça, puis je vais aller jusqu'à la fin.

M. RÉAL BELOIN :

360 Je m'excuse, une autre...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

365 **M. RÉAL BELOIN :**

370 C'est que, au début, ça ne passait pas sur ma propriété. Ils ont changé – Hydro-Québec a changé le milieu de – l'intersection vers le New Hampshire, on l'a su ça fait un an de ça, au mois de mai l'année passée. Avant ça, il passait à une autre place.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Bien, je vous remercie, messieurs.

375

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT

LA PRÉSIDENTE :

380

La seconde requête vient du Conseil des Innus de Pessamit. Malheureusement, ils ne sont pas avec nous ce soir. Toutefois, je vais lire la lettre qui nous a été adressée. Alors, c'est une lettre qui m'est adressée en date du 22 septembre 2016, lettre de Pessamit du 7 juillet 2016 adressée au ministre David Heurtel pour la tenue d'audiences publiques.

385

« Madame Gauthier,

Pour faire suite à la rencontre préparatoire du 19 septembre courant à laquelle assistait à titre de requérants de Pessamit messieurs Louis Archambault et Jean-Marie Picard, nous vous confirmons que nous ne pourrons être présents le 28 septembre prochain pour le début de la

390 *première partie des audiences publiques à Sherbrooke. Nous avons, tel que convenu, préparé un*
résumé de la lettre du 7 juillet 2016 adressée par le soussigné au ministre Heurtel, afin de
permettre la lecture de notre requête, tout en considérant les limitations de temps imparti aux
requérants. Compte tenu des implications légales et constitutionnelles du présent projet pour la
395 *Première Nation Innue de Pessamit, nous ne pouvons produire une version plus synthétique de la*
lettre au ministre Heurtel sans escamoter certaines des assises de notre position au regard du
dossier considéré. Nous vous remercions de votre ouverture à faire la lecture de la version
abrégée ci-jointe de notre requête, ainsi que de bien vouloir préciser les limitations de ce même
document. En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie de recevoir, Madame
400 *Gauthier, l'expression de mes salutations distinguées. »*

Elle est signée par le Chef de Pessamit, monsieur René Simon. Toutefois, la lecture de ce résumé ne respectait pas le temps alloué aux requérants. Je vais, par contre, vous lire les conclusions.

405 *« Pessamit réitère sa demande afin que des audiences publiques soient tenues sous l'égide*
du BAPE dans le cadre du Projet de la ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire. Compte
tenu de la précarité de la ressource saumon dans la rivière Betsiamites et de l'éventuelle utilisation
des centrales Bersimis-1 et 2 pour fins d'exportation, Pessamit requiert que le projet visé soit
410 *analysé sur une base holistique, afin de se conformer à l'esprit de la Loi sur la qualité de*
l'environnement, et de la Loi sur le développement durable. En l'absence de mesures énergiques
pour protéger la ressource saumon de la rivière Betsiamites et faire respecter ses droits ancestraux
et issus de traités concernant cette ressource, Pessamit est déterminée à porter le dossier sur la
scène nationale et internationale. Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur
415 *le Ministre, l'expression de ma considération distinguée. »*

Cette lettre, ainsi que son résumé, elle est disponible à l'arrière de la salle, donc, nous vous invitons à prendre connaissance de l'intégralité de la lettre et du résumé. Donc, monsieur Corcoran-Tardif et monsieur Guay Lachance ont copie de cette lettre, et elle sera également disponible demain sur le site Web du BAPE.

420 J'invite maintenant le troisième requérant, qui est représenté par – l'organisme Forêt Hereford, madame Sylvie Harvey.

425 Bonsoir.

FORÊT HEREFORD
Mme SYLVIE HARVEY

430

Mme SYLVIE HARVEY :

Bonsoir. Alors, j'ai tenté de résumer notre requête. Donc, je vais lire.

435

La ligne électrique projetée d'interconnexion Québec-New Hampshire entre le poste Des Cantons et le point de traversée de la frontière Québec-New Hampshire dans sa portion sud traversera les terres de Forêt Hereford sur une longueur d'environ 10 kilomètres. Forêt Hereford a adressé la présente demande d'audience publique sur l'environnement considérant ce qui suit.

440

Forêt Hereford est un organisme de bienfaisance constitué le 1^{er} février 2012. Les objets de bienfaisance prévus sont notamment les suivants : acquérir et détenir le mont Hereford afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et en assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité; mettre en valeur la richesse écologique du territoire par différents moyens, afin de sensibiliser la population aux principes de la conservation et de la restauration des forêts; régénérer les portions de territoire forestier dégradées de Forêt Hereford par des plantations d'espèces d'arbres d'essences propres à assurer un aménagement forestier durable; effectuer de la recherche fondamentale ou appliquée relativement à la forêt et à l'aménagement forestier durable et en diffuser les résultats; maintenir et développer sur le site un réseau de sentiers permettant au public de pratiquer des activités physiques telles que le vélo de montagne, la randonnée pédestre et l'ornithologie; et finalement, remettre des fonds à des organismes de bienfaisance enregistrés qui effectuent de la recherche appliquée sur la forêt, la faune, et la flore.

445

450

Forêt Hereford a reçu de Tillotson Farm and Forest les terres d'une superficie d'environ 5 000 hectares au terme d'une donation qu'on a reçue le 26 juin 2013 et publiée au Bureau de la publicité des droits, conditionnellement, notamment, à ce qui suit :

455

- Que les terres soient maintenues à des fins de conservation forestière;
- Qu'une servitude de conservation forestière soit établie afin d'assurer que les immeubles donnés soient destinés à des fins de conservation forestière et à la protection à perpétuité de ses caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques remarquables;
- Que Forêt Hereford s'engage à ne pas vendre ou autrement aliéner les terres, en tout ou en partie, à titre gracieux ou onéreux, à toute autre partie, sans le consentement du donateur.

460

La donation a donc été, jusqu'à ce jour, la plus grande donation à caractère privé et de conservation forestière de l'histoire du Québec. Forêt Hereford a affecté ces terres d'une servitude de conservation forestière le 26 juin 2013 – il y a une erreur dans la requête, ce n'était pas 2016,

465

470 mais bien la même journée qu'on a eu l'acte de donation – publiée au même registre de la
circonscription foncière de Coaticook. Forêt Hereford a ainsi affecté ses terres de la servitude afin
de respecter ses obligations prévues à la donation et son souhait de destiner ses terres à des fins
de conservation forestière et de protection à perpétuité de ses caractéristiques -- que je vous
répète -- naturelles, écologiques et scéniques.

475 Cette servitude prévoit, entre autres, plusieurs restrictions; des restrictions générales qui
s'amènent sur l'ensemble du fonds servant – c'est le jargon, vous nous excuserez – mais c'est sur
les terres qui appartiennent à Forêt Hereford.

480 Alors, les restrictions, c'est l'interdiction d'exercer, autoriser ou tolérer toute activité
industrielle telle que définie – alors, je vais éviter de vous répéter « *tel que défini à la servitude* »,
tous les termes doivent être – il faut aller voir la servitude pour le voir, et dans la requête, c'est bien
expliqué.

485 Alors, on n'a pas le droit de faire d'activité industrielle, ni de pompage ou de prélèvement
d'eau de surface et souterraine à des fins commerciales et industrielles; l'interdiction d'exercer,
d'autoriser ou de tolérer toute modification du sol tel que défini, de la topographie, du drainage et
du sous-sol; l'interdiction d'exercer, autoriser ou tolérer l'élevage ou le pâturage d'animaux;
l'interdiction aussi de la conversion de forêt; l'interdiction – j'évite de répéter les mots, là – de
l'introduction intentionnelle d'espèces exotiques envahissantes animales ou végétales; l'interdiction
de la plantation en monoculture de plantations non indigènes; l'interdiction de la circulation en
490 véhicule motorisé sur les sentiers, tels que définis, et à l'extérieur des chemins ou des sentiers, de
véhicules, hors route ou des chemins forestiers; une interdiction aussi de tolérer des activités
sportives physiques ou autres, mais intensives, donc, ski alpin, ou ce genre de chose là;
interdiction de la construction ou de l'érection d'infrastructures; interdiction de tolérer la modification
des milieux humides, des cours d'eau permanents et cours d'eau intermittents, de toute coupe et
495 activité forestière à l'intérieur des milieux humides, d'une bande de protection riveraine, *et caetera*.

Il y a des restrictions particulières pour les secteurs de cours d'eau à salamandre pourpre, et
d'autres pour les secteurs des sommets, des pentes fortes, et aussi des secteurs botaniques.

500 Autre restriction générale : l'interdiction d'exercer, autoriser ou tolérer le lotissement ou le
morçèlement tel que défini à la servitude, et de tout droit réel contre le fonds servant, et
l'établissement d'un droit hypothécaire.

505 Malgré les mesures d'atténuation qui sont prévues à l'étude d'impact sur l'environnement
relatif au *Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire*, le projet va contrevenir à certaines
obligations prévues à la donation, ainsi qu'à la servitude. Et bien que Forêt Hereford est en accord

510 avec le projet, dans la mesure où celui-ci respecte les obligations auxquelles Forêt Hereford est soumise, notamment en vertu de la donation et de la servitude, puisqu'il s'agit d'un projet important à plusieurs égards, Forêt Hereford se doit de prendre toutes les mesures disponibles, dont la présente demande d'audience publique sur l'environnement, afin de s'assurer du respect de l'environnement, de la conservation forestière et de la protection à perpétuité des caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques des terres appartenant à Forêt Hereford.

515 Forêt Hereford vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Madame Harvey.

520 J'appellerais maintenant monsieur Alain Paquette.

M. ALAIN PAQUETTE

525 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Bonsoir.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. ALAIN PAQUETTE :

535 Je vais vous faire la lecture de la lettre.

« Monsieur David Heurtel, le 5 juillet 2016.

540 *Considérant la difficulté de connaître les plans d'aménagement environnementaux suite à la construction de la nouvelle ligne de transport d'électricité sur mon terrain, je demande une consultation publique.*

Ma première rencontre avec un responsable d'Hydro-Québec sur mon terrain – monsieur Lesage – fut le lendemain de la séance d'information du BAPE, le 20 juin dernier. Au moment de

545 *cette rencontre du BAPE, j'avais fait part de mes difficultés à rencontrer un responsable d'Hydro-Québec pour exposer mes préoccupations environnementales. »*

Là, je commence un peu l'historique.

550 *« Le 3 septembre 2015 lors de l'invitation aux portes ouvertes d'Hydro-Québec, j'avais déjà exprimé mes inquiétudes vis-à-vis ce projet. À ce moment-là, on m'a avisé que quelqu'un d'Hydro-Québec me contactera; pas de nouvelles de qui que ce soit. Après ça, le 11 mai, un entrepreneur représentant Hydro-Québec s'est présenté chez moi pour faire signer une entente d'accès à ma propriété pour différents relevés forestiers et d'arpentage. »*

555 À ce moment-là, même moi, je pensais que le projet était – ça faisait tellement longtemps que je pensais que le projet, il n'aurait même pas lieu. Euh... après ça – c'est ça. Considérant que je n'ai pas reçu d'engagement encore d'Hydro-Québec pour le plan d'aménagement environnemental sur mon terrain, puis tout ça, je demande une audience publique.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Paquette.

565 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Merci beaucoup.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter monsieur Pierre Paquette.

Bonsoir, Monsieur Paquette.

575 _____
M. PIERRE PAQUETTE

580 **M. PIERRE PAQUETTE :**

Bonsoir, mesdames. Je suis propriétaire du lot 4,486,462 situé à Cookshire-Eaton, qui est touché par l'aménagement de la ligne électrique. Je suis également voisin du lot 4,486,458, propriété de Nature Cantons-de-l'Est. Ce lot est partie intégrante du Parc écoforestier de Johnville.

585 Lors de la rédaction de ma demande d'audience publique, le tracé projeté de la ligne électrique traversait une partie du parc sur un territoire d'intérêt écologique. Ce territoire est réglementé au niveau de la MRC et de la Municipalité. L'excavation du sol, le déplacement d'humus, les travaux de déblai et de remblai sont prohibés. Seulement certains travaux compatibles avec la vocation écologique sont permis.

590 En 2014, NCE, qui est propriétaire du terrain, a procédé à des travaux de restauration de la partie de la tourbière, auparavant utilisée pour la récolte de tourbe. Ils ont installé des barrages à plusieurs endroits afin de rehausser le niveau d'eau au maximum et de remettre la tourbière dans son état original.

595 Dans les jours suivants le dépôt de ma demande d'audience, j'ai été avisé qu'Hydro-Québec avait modifié le tracé original afin de contourner le territoire d'intérêt écologique, ce qui était le but de ma demande. Par contre, j'ai encore des questionnements sur le projet, et je trouve important de continuer le processus.

600 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

605 Merci.

Et maintenant, j'invite madame Marie-Thérèse Rodrigue.

Bonsoir, Madame Rodrigue.

610

Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE

Mme MARIE-THÉRÈSE RODRIGUE :

615

Bonsoir.

620 Alors, j'ai apporté un condensé du mémoire que j'ai présenté au BAPE le 5 juillet 2016. Dans la première partie de mon mémoire, je fais allusion à un problème d'eau sur mon terrain. Depuis ce temps, Hydro a mandaté la firme Poly-Géo incorporée pour procéder à l'étude géomorphologique et à l'évolution des conditions de drainage des milieux humides.

625 Monsieur Guy Paquet, chargé du projet, est venu avec monsieur Louis Lesage et madame
Ginette Cantin me remettre une copie de son rapport. Celui-ci est exhaustif et extrêmement bien
fait, mais malheureusement, il n'explique pas l'élévation du niveau de la nappe phréatique sous ma
demeure. Actuellement, celle-ci flotte sur l'eau, même en été, selon les experts qui sont venus
faire les travaux après les inondations.

630 Monsieur Paquet a eu la possibilité de le constater lors de sa visite du 20 juillet dernier. C'est
la page 12 de son rapport. Avant de quitter, il m'a dit qu'il reviendrait encore deux fois. J'espère
qu'il pourra trouver une explication, car ma prime d'assurance a augmenté de 74 % après les deux
inondations.

635 En septembre '91 lorsque nous avons creusé pour les fondations de la maison, il n'y avait
aucune trace d'eau dans le trou de plus de huit pieds de profondeur, et j'ai des photos à l'appui à la
fin de mon mémoire. Par contre, il apporte une explication à la détérioration du drainage dans le
bas de ma propriété, et par conséquent, au dépérissement et à la mort de plusieurs arbres, ainsi
qu'à l'apparition de quenouilles et de phragmite en plein centre de la forêt. En conclusion, il
demande d'aménager des fossés de drainage de la nouvelle emprise, de façon à ce que ça draine
640 vers le fossé de la ligne actuelle, une fois que celui-ci aura été raccordé au fossé municipal en
bordure du chemin Gilbert. De plus, il mentionne que le déboisement de 50 mètres de largeur à
l'est de l'emprise existante devrait se traduire par une certaine augmentation des apports d'eau
actuellement captée par les arbres, et demande une analyse pour préciser les volumes d'eau
impliqués, et au besoin, de prévoir des mesures d'atténuation – page 15 de son rapport.

645 Je suis encore aussi inquiète qu'au début du projet, ne sachant pas si les analystes seront
des gens d'une firme indépendante. Je sais, par contre, que 50 mètres de déboisement, c'est trop.
Cet été, j'ai fait le tour des lignes d'Hydro dans la région de Sherbrooke, Drummondville, Québec,
Trois-Rivières, Joliette, Montréal, et même Beauharnois. J'ai constaté qu'à plusieurs endroits, les
650 fils sont à 10 ou 15 mètres des arbres. Ça n'entend pas la largeur de l'emprise, ça, ça comprend la
largeur des fils jusqu'à la forêt, une fois l'emprise prise. Certains pylônes sont mêmes entourés
d'arbres, photos à l'appui à la fin. On me dit que cela est dû au manque de temps pour l'entretien,
et que cela sera corrigé. Je n'y crois pas un seul instant. Je suis persuadée que c'est parce que
c'est plus facile pour ceux qui construisent de déplacer leur grosse machinerie, et je demande aux
655 gens du BAPE d'exiger une réduction de largeur de l'emprise, surtout que la ligne existante leur
donnera plus de place pour circuler.

660 Enfin, dans la dernière partie, je suis extrêmement préoccupée par l'envahissement de la
forêt par le nerprun bourdaine, un arbuste qui peut produire de 400 à 1 800 fruits de deux à trois
graines chacun. Celles-ci peuvent rester en dormance jusqu'à trois ans. Cet arbuste se reproduit
aussi bien par ses racines, et si on le coupe, il peut donner jusqu'à 20 rejets par souche. Je le sais

665 par expérience, j'en ai comptés jusqu'à 29, parce que j'en ai chez moi. Il pousse dans tous les sols, humides ou non, à l'ombre ou au soleil, mais au soleil, il peut croître de deux mètres par année. Il étouffe toutes les repousses d'arbres, des érables, du frêne, du hêtre, *et caetera*. Les graines qui ne sont pas mangées par les oiseaux tombent au sol et germent. En peu de temps, vous avez un mur de nerprun qui envahit toute la forêt. Seuls les grands arbres demeurent, mais lorsqu'ils tombent, ils ne sont pas remplacés.

670 En '89, je n'en avais pas sur mon terrain. Dans les années qui ont suivi, je l'ai vu apparaître, puis en 2009, j'ai failli perdre le contrôle. Et depuis ce temps, je passe plusieurs jours par an à en arracher, c'est infernal.

675 Ce qui est inquiétant, c'est que dans la région, les vents soufflent de l'ouest vers l'est à 95 % du temps. Hydro a décidé de faire passer la nouvelle ligne du côté est de la ligne existante. Quand le vent s'engouffre dans cet espace sans arbres, il prend de l'ampleur et fait régulièrement tomber des arbres du côté est. Cela donne encore plus de place au nerprun pour s'implanter. Si vous coupez les arbres de ce côté, cela va accroître le problème à un tel point qu'il deviendra carrément ingérable, et nous perdront des centaines d'acres de forêt en région.

680 Demandez à la Ville de Granby de vous expliquer les ennuis que cet arbuste leur cause présentement; vous aurez une meilleure idée de ce qui nous menace et des coûts futurs pour l'éradiquer. Ça a coûté des millions pour dépolluer les rivières, car on avait minimisé l'impact du déboisement des rives sur les terres agricoles et l'implantation de grosses porcheries près des rivières. Même chose pour le déboisement des rives des lacs et la prolifération des algues vertes. 685 Maintenant, ce n'est plus permis, mais le mal est fait. Ça prend des années et des millions pour réparer les dégâts, puis dans le temps présent, il est encore temps d'éviter la catastrophe.

690 J'ai oublié la deuxième partie – c'est minime, là – mais ce n'est pas minime comme conséquence. En deuxième partie, je m'inquiète du sort des salamandres pourpres. C'est une espèce protégée depuis 2010. On m'a mentionné qu'on garderait une certaine végétation près des ruisseaux, mais moi, j'en ai dans ma forêt. Et à ce sujet-là, on me répond que la nature se régénère avec le temps. C'est loin d'être rassurant pour une espèce en danger.

695 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Madame Rodrigue.

700 Alors, la parole est maintenant au promoteur, madame Lynda Veilleux, qui présentera son projet durant environ 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes, et le registre des questions sera ouvert.

705 Alors, allez-y, Madame Veilleux. La parole est à vous.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
Mme LYNDA VEILLEUX

710 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Vous permettez que je prenne le lutrin?

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous permets.

Mme LYNDA VEILLEUX :

720 Merci.

725 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Comme Madame la présidente le mentionnait, je m'appelle Lynda Veilleux, porte-parole d'Hydro-Québec pour le *Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire*. Je suis également responsable de la réalisation de ce projet.

730 Tel que mentionné précédemment, je suis accompagnée ce soir par ma collègue Carole Charest, Vincent Fihey, et différents spécialistes de notre équipe sont également présents dans la salle et seront disponibles pour apporter des compléments d'information, au besoin.

735 Au cours des 20 prochaines minutes, j'aborderai avec vous les aspects du projet suivants : sa raison d'être et son contexte, les étapes de développement du projet, ses principales caractéristiques, ses impacts et les mesures d'atténuation qui seront appliquées, le coût du projet, et finalement, le calendrier de réalisation prévu.

Le projet d'interconnexion s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement d'Hydro-Québec, et vise à accroître sa capacité d'exportation vers le marché de la Nouvelle-Angleterre. Ce

projet est développé dans la perspective d'accroître les revenus générés par la vente d'électricité sur les marchés externes, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Québécois.

740

Actuellement, en Nouvelle-Angleterre, une part importante de l'électricité est produite à partir d'énergie fossile. Aussi, la région a des cibles ambitieuses en matière de réduction des gaz à effet de serre. La réalisation du projet d'interconnexion permettra d'acheminer de l'électricité provenant de sources d'énergie propre et renouvelable dans cette région.

745

Regardons maintenant ce projet d'interconnexion dans son ensemble. Nous proposons de relier le poste Des Cantons situé dans la municipalité de Val-Joli au Québec au poste Franklin situé dans le sud de l'État du New Hampshire. La construction de lignes de transport de plus de 300 kilomètres aux États-Unis serait assurée par la compagnie Eversource, un acteur important du transport et de la distribution d'électricité dans le Nord-Est américain.

750

Du côté québécois, Hydro-Québec construirait une ligne de 79 kilomètres à courant continu, à 320 000 volts, ou 320 kV, reliant le poste Des Cantons à la frontière du New Hampshire. C'est cette nouvelle ligne que nous présentons aujourd'hui plus en détail.

755

Le développement du projet s'est déroulé en quatre principales étapes. Tout d'abord, nous avons colligé de l'information sur le milieu humain, l'organisation et l'utilisation du territoire, et sur le milieu naturel. Nous avons ensuite élaboré le tracé de la ligne, puis optimisé le projet en fonction des caractéristiques de milieux et des commentaires recueillis. Finalement, nous avons déterminé les mesures d'atténuation visant à réduire les impacts au maximum.

760

Il est important de souligner que, dès la première étape et tout au cours du projet, Hydro-Québec a consulté les représentants du milieu afin de s'assurer d'une juste connaissance du territoire et des préoccupations des citoyens. Cette démarche a permis d'élaborer le projet de moindre impact.

765

Depuis janvier 2015, Hydro-Québec a organisé plusieurs rencontres avec les représentants du milieu, ainsi que des portes ouvertes en juin et septembre 2015 afin d'informer les propriétaires touchés et les citoyens. Ces activités ont permis de recueillir leurs préoccupations et de répondre à leurs questions.

770

Nous avons mis en place plusieurs moyens pour assurer une communication constante avec la communauté. Des bulletins d'information ont été transmis aux propriétaires touchés par le projet et ont été distribués lors des portes ouvertes.

775

L'ensemble de l'information est disponible sur le site Web d'Hydro-Québec, et la ligne téléphonique Info-projets permet aussi au public de communiquer avec nous en tout temps. Nous demeurerons en lien avec la communauté durant le développement, la construction et l'exploitation de la nouvelle ligne.

780

Nos échanges avec le public et les organismes de la région ont mis en lumière certaines préoccupations : l'intégration visuelle de la ligne projetée, le maintien du potentiel récréotouristique, particulièrement dans le secteur du mont et de la forêt Hereford. Nous avons tenu compte de ces préoccupations dans le développement du projet.

785

La première étape a été d'établir une vaste aire d'étude afin de déterminer l'endroit le plus approprié pour l'implantation d'une nouvelle ligne électrique. À la lumière des informations que nous avons recueillies, nous avons rapidement constaté que la solution de moindre impact consistait à longer la ligne existante déjà présente sur le territoire.

790

Par la suite, nous avons pu établir une zone d'étude plus précise pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement. Cette zone d'étude se situe entièrement en terres privées. Elle est répartie dans les municipalités régionales de comté de Val-Saint-François, du Haut-Saint-François, et de Coaticook. Cette zone d'étude a fait l'objet d'inventaires détaillés, tant des éléments du milieu humain, naturel, que du paysage. Des équipes de biologistes ont passé de nombreuses semaines sur le terrain afin de documenter les diverses composantes de l'environnement. Nous avons ainsi été en mesure d'identifier les diverses utilisations du territoire, ainsi que les projets de développement. Ces données sont d'ailleurs cartographiées dans l'étude d'impact, et elles sont aussi disponibles à l'extérieur de la salle.

795

800

Dans la partie nord et centrale de la zone d'étude, nous sommes en territoire agroforestier. On retrouve de grandes entreprises agricoles ainsi que de vastes superficies boisées qui favorisent l'intégration visuelle de la ligne existante. Le secteur d'Ascot Corner est celui où nous retrouvons une densité de population plus élevée. Dans la partie sud, le massif montagneux est principalement forestier. On y retrouve des peuplements à bon potentiel acéricole et de nombreuses plantations de sapins de Noël.

805

Sur le territoire, nous retrouvons des sites d'intérêt pour le développement récréotouristique, tels que le Parc écoforestier Johnville et le mont Hereford.

810

Le projet se présente donc en deux sections : la section nord, dans laquelle la ligne projetée longerait la ligne existante, et la section sud, qui consisterait en une nouvelle emprise d'environ 15 kilomètres, qui rejoindrait la frontière avec le New Hampshire.

815 **La section nord du tracé**

À partir du poste Des Cantons à Val-Joli, nous comptons réaménager les lignes existantes afin de pouvoir les réutiliser sur les premiers 4,2 kilomètres. À l'endroit où la nouvelle ligne croisera la ligne existante, nous installerons une structure de croisement, puis, par la suite, la ligne projetée
820 longerait la ligne existante sur son côté est, sur 59,6 kilomètres. Le côté est a été choisi afin d'éviter un quartier résidentiel situé à Ascot Corner.

À cet effet, Ariane, si tu veux projeter la photo aérienne du secteur de Ascot Corner, s'il te
825 plaît?

Donc, on est en mesure de constater, ici, en mauve, c'est la ligne existante, et on voit le développement résidentiel que le passage de la nouvelle ligne à l'est évite.

Merci, Ariane.

830 **L'aménagement de la ligne dans la portion nord du tracé**

La largeur de l'emprise de la ligne existante est de 60 mètres, et la hauteur moyenne des pylônes est de 40 mètres. L'emprise nécessaire pour la nouvelle ligne est de 53 mètres. Toutefois,
835 parce que nous longeons une ligne existante, il est possible de jumeler les deux emprises sur une largeur moyenne de 10 mètres. Cette mesure permet de réduire le déboisement requis et l'impact sur les propriétés touchées. Ce faisant, la largeur de déboisement de la nouvelle emprise passe donc à 43 mètres, en moyenne.

Remarquez aussi qu'afin de favoriser une meilleure intégration visuelle, nous avons développé de nouveaux types de pylônes similaires aux pylônes de la ligne existante, mais de
840 moindre dimension. La hauteur moyenne des nouveaux pylônes serait de 35 mètres. Nous jumellerons autant que possible l'emplacement des pylônes de la nouvelle ligne à ceux de la ligne existante, c'est-à-dire que les nouveaux pylônes seront installés près des pylônes existants.

Pour la portion sud du tracé, un nouveau corridor de ligne doit être établi sur 15 kilomètres, puisque à partir de la limite de Saint-Herménégilde, il n'est plus possible de longer davantage la
845 ligne existante, puisqu'elle se dirige vers le Vermont, et que le point de traversée doit être à la frontière du New Hampshire.

Le mont Hereford étant un élément structurant majeur du territoire, nous avons choisi de le contourner en fonction de critères techniques et afin d'éliminer certains impacts sur le paysage. Nous avons aussi évité la réserve naturelle privée Neil et Louise Tillotson. Par contre, il n'était pas
850

855 possible d'éviter complètement la forêt Hereford, qui couvre plus de 5 000 hectares. Le fait de passer à l'extérieur de la forêt à l'ouest ou à l'est aurait augmenté considérablement la longueur de la ligne, entraînant ainsi plus d'impact.

860 Des variantes ont été étudiées. Un passage à l'est du mont Hereford, dans ce milieu ouvert, aurait eu un impact plus important sur le paysage ainsi que sur le potentiel de développement. Nos échanges avec les intervenants du milieu et les citoyens ont fait ressortir une préférence pour le passage à l'ouest du mont Hereford.

865 Afin de réduire les impacts liés au déboisement dans la portion sud du tracé, Hydro-Québec propose une mesure particulière. Au lieu de procéder à un déboisement complet de l'emprise sur une largeur de 53 mètres, ce déboisement complet se ferait sur une largeur de 35 mètres. Dans les 9 mètres résiduels de part et d'autre de l'emprise, les arbres de 12 mètres et moins seront conservés. Ce projet pilote d'une durée de 15 à 20 ans serait réalisé en collaboration avec les représentants de la forêt Hereford.

870 En résumé, voici le tracé retenu. Au nord, nous réutiliserons une ligne existante sur 4,2 kilomètres. La nouvelle ligne longera l'emprise existante du côté est, et ce, sur 80 % du parcours. Au sud, nous contournerions le mont Hereford à l'ouest, pour rejoindre le point de traversée à la frontière du New Hampshire.

875 La réalisation du projet entraînera des impacts sur le milieu humain et naturel. Ces impacts se présentent en deux types : ils sont soit reliés aux travaux de construction – ils sont alors de courte durée – ou ils sont reliés à l'exploitation de la nouvelle ligne – ils sont alors de plus longue durée.

880 Voici un résumé des principaux impacts sur le milieu naturel et les mesures d'atténuation qui seront appliquées. Le déboisement de l'emprise occasionnera la coupe de peuplement forestier qui sera réduite grâce à la juxtaposition de lignes au nord, et à la coupe sélective au sud. La conservation de la végétation arbustive en bordure des cours d'eau et la limitation des déplacements de la machinerie à l'intérieur des limites de l'emprise permettront de réduire les impacts. Par ailleurs, afin de réduire l'impact sur les oiseaux, le déboisement sera fait en dehors
885 de la période de nidification.

890 Les 53 hectares de milieux humides touchés par le projet sont localisés principalement dans la portion nord. En plus des mesures prévues pour réduire le déboisement dans ces milieux, Hydro-Québec procédera à une optimisation de l'emplacement des pylônes afin d'éviter autant que possible les milieux humides. Nous limiterions les déplacements au strict nécessaire, et au besoin, installerions des fascines ou des matelas de bois lorsque l'empiètement est inévitable. Si

895 l'échéancier le permet, nous exécuterons les travaux de déboisement et de construction en hiver. Pour ce qui est des pertes permanentes de milieux humides, Hydro-Québec procédera à une compensation de ceux-ci.

900 L'ail des bois, qui est une espèce floristique vulnérable à la cueillette, est présent à certains endroits dans la future emprise. Hydro-Québec informera les propriétaires de la présence d'ail des bois sur le terrain, et si ces derniers souhaitent le transplanter à l'extérieur de l'emprise, Hydro-Québec fera la demande de permis de transplantation auprès du ministère.

905 En ce qui a trait au milieu humain, bien que certaines propriétés devront faire l'objet d'une proposition d'acquisition, le tracé évite les secteurs plus densément habités. Les autres impacts sont principalement liés à la période de construction. Les usagers récréatifs et la population en général seront régulièrement informés du calendrier des travaux. Des mesures seront mises en place afin d'assurer leur sécurité et celle des travailleurs.

910 Les activités agricoles pourront se poursuivre dans l'emprise de la ligne. Cependant, l'encombrement au sol des pylônes occasionnera une source de dérangement et une perte de production agricole permanente. Pour ce faire, nous optimisons l'emplacement des pylônes, et nous appliquons aussi les mesures prévues dans l'entente convenue entre Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles. Nous informons les producteurs du calendrier des travaux; nous favorisons aussi l'utilisation de chemins d'accès existants.

915 Tel que décrit précédemment, le tracé de la nouvelle ligne adjacent à la ligne existante, la conception et le positionnement des nouveaux pylônes près de ceux déjà présents sur 80 % du parcours, contribueront à favoriser l'intégration de la nouvelle ligne dans le milieu. Dans la portion nord, à certains endroits, les écrans visuels formés par la végétation et le relief favorisent l'intégration de la ligne. La partie supérieure de certains pylônes sera parfois visible depuis
920 certains points de vue.

925 Pour la portion sud, la ligne bénéficie de la présence de végétation dense et d'un relief accentué qui favorise son intégration au milieu. Une optimisation de l'emplacement des pylônes permettra de réduire l'impact aux endroits plus ouverts par les champs agricoles.

930 Nous avons aussi produit quelques simulations visuelles que nous avons disposées à l'extérieur de la salle afin que vous puissiez les consulter. Ces simulations visuelles sont généralement faites à partir de vues fréquentées par un grand nombre de citoyens, telles que les chemins publics. Elles représentent différents types de milieux qui seront touchés par le projet.

Pendant la période de construction de la ligne, Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de surveillance environnementale permettant de s'assurer que les engagements pris pour protéger l'environnement soient respectés par l'ensemble des équipes au terrain.

935 Parlons maintenant des coûts du projet. Le projet représente un investissement de 125 millions de dollars. Conformément aux pratiques courantes d'Hydro-Québec, nous mettrons en place un programme de mise en valeur intégrée au bénéfice des communautés locales. La valeur de ce programme est de 1 250 000 dollars. Ce montant servira à réaliser des projets locaux choisis par la communauté.

940 Les dépenses anticipées dans la région s'élèvent à 19 millions de dollars. Celles-ci sont incluses dans les dépenses anticipées au Québec, évaluées à 112 millions.

945 Nous prévoyons obtenir les autorisations gouvernementales au printemps 2017. Par la suite, le déboisement sera effectué. La construction se fera sur environ un an, à partir de 2018, et la mise en service de la ligne est prévue en 2019.

950 En résumé, le *Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire* est un projet qui permettra d'acheminer de l'énergie propre en Nouvelle-Angleterre. Il permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du nord-est de l'Amérique du Nord. C'est un projet important pour Hydro-Québec, qui générera des revenus additionnels qui bénéficieront à l'ensemble de la société québécoise. Hydro-Québec continuera à développer le projet en collaboration avec les intervenants du milieu et les citoyens afin d'en atténuer les impacts au maximum.

955 Je vous remercie sincèrement de votre attention. Madame la présidente, Madame la commissaire, mes collègues et moi sommes maintenant disponibles pour répondre à toutes vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

960 Merci, Madame Veilleux, pour votre présentation.

965 Alors, le registre est maintenant ouvert, et avant que nous allions à la pause, j'aimerais vous signaler que ceux qui se sont stationnés ici, il y a des jetons de stationnement qui sont disponibles à l'arrière de la salle, alors, vous avez juste à aller voir la table d'accueil, et ils vont pouvoir vous aider.

Alors, nous allons être de retour dans 15 minutes. Merci.

970

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 02
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 18

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, juste un petit rappel, lorsque vous vous présentez au micro, s'il vous plaît, de bien vous identifier, de parler un petit peu lentement pour les fins de la sténotypie, et également, de vous rapprocher du micro pour qu'on puisse bien vous entendre. Alors, je vous remercie.

980

Alors, nous allons débiter. Je vais inviter madame Sylvie Harvey à venir se présenter et poser ses deux questions.

985

PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme SYLVIE HARVEY

Mme SYLVIE HARVEY :

990

Alors, je me présente, Sylvie Harvey, je suis représentante pour Forêt Hereford.

995

Alors, ma première question, Madame la présidente, c'est – on voulait savoir pourquoi, dans l'étude d'impact, le promoteur a-t-il omis d'introduire clairement, O.k., la vocation et l'affectation de conservation forestière réelle et perpétuelle qui est située sur les terrains et les terres de Forêt Hereford?

LA PRÉSIDENTE :

1000

Merci. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1005

Oui, Madame la présidente. Alors, Madame la présidente, je vais demander à Carole Charest de répondre à la question, si vous le permettez.

1010 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien sûr.

Mme CAROLE CHAREST :

1015 Alors, Madame la présidente, dans l'étude d'impact, on parle de la forêt Hereford, mais en ce qui a trait de la servitude comme telle, ce n'est pas un élément, effectivement, qu'on a divulgué dans l'étude d'impact. Étant donné que c'était un contrat légal entre deux parties, on n'a pas détaillé plus à même ce contrat, mais on fait référence, effectivement, qu'il y a une servitude qui existe.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Harvey, est-ce que ce serait possible pour vous de nous déposer cette servitude de conservation forestière, s'il vous plaît?

1025 **Mme SYLVIE HARVEY :**

1030 Tout à fait. C'est prévu avec le mémoire, là, il n'y a aucun problème, mais elle est publiée et publique, alors, c'est pour ça que nous, on trouve que c'est – c'était important qu'elle soit mentionnée.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Très bien. Et moi, j'ai une question pour vous, Madame Veilleux – ou Madame Charest. Dans l'élaboration du tracé, est-ce que vous en avez tenu compte, des dispositions qui se retrouvaient dans cette servitude?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1040 Donc, dans l'élaboration, Madame la présidente, l'élaboration du tracé, on a tenu compte du statut particulier de la forêt, et c'est pour cette raison qu'on a mentionné dans l'étude d'impact deux éléments particuliers qu'on va déployer, donc, le déboisement sélectif, et le projet pilote, un projet pilote pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

1045 Pour ce qui est du détail de la servitude et la compréhension de la servitude, Hydro-Québec a mis en œuvre une table d'échange avec les gens de la forêt Hereford, et on travaille activement à

la compréhension – l'interprétation de la servitude, et on est encore en élaboration de – en travail avec les gens de Forêt Hereford.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Je vais vous laisser votre deuxième question.

1055 **Mme SYLVIE HARVEY :**

Oui. Alors, on voulait savoir pourquoi l'ouverture d'un nouveau corridor dans le secteur des monts Stoke, qui est nommé souvent dans l'étude d'impact, c'est un territoire qui est non protégé, et ce qui est même mentionné de la part du promoteur, que c'est inconcevable, tandis que cela est acceptable dans le secteur du mont Hereford, qui est, je vous le répète, un milieu naturel reconnu, et surtout, quelque chose qui est un point d'intérêt majeur au niveau de la MRC de Coaticook comme pôle de développement.

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

1065 Merci. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui, Madame la présidente. Carole Charest pourrait prendre la question, si vous le permettez.

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

1075 Merci.

Mme CAROLE CHAREST :

En fait, en ce qui a trait aux monts Stoke, c'est dans la démonstration initiale qu'Hydro-Québec a faite, au départ, quand on avait ce projet-là, on devait s'assurer de trouver le meilleur endroit pour faire le tracé, et c'est à ce moment-là qu'on avait une aire d'étude très grande, qui incluait les monts Stoke, et on regardait la possibilité d'ouverture de nouveaux corridors.

1080 Les monts Stoke ont été nommés comme un obstacle, au même titre que la traversée de la rivière Saint-François, par exemple, et c'est pour toutes ces raisons-là, pour des questions de paysage, que toutes les composantes nous ont ramenés vers la ligne existante pour développer le

1085

tracé de moindre impact, qui était de longer la ligne existante. Alors, les monts Stoke ont été décrits dans cette optique-là.

LA PRÉSIDENTE :

1090

Je veux juste m'assurer de comprendre...

Mme CAROLE CHAREST :

1095

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1100

... pourquoi est-ce que vous avez trouvé que les monts Stoke étaient un obstacle -- parce que je pense que c'est le sens de la question de madame Harvey -- et non le mont Hereford?

Mme CAROLE CHAREST :

1105

En fait, les monts Stoke étaient un obstacle au niveau visuel, compte tenu de l'ensemble de la description du milieu qu'on faisait au niveau de la variété des paysages, au même titre que les vallées étaient vraiment une grande contrainte, parce que c'est vraiment des paysages très ouverts du côté -- de ce côté-là de notre zone d'étude, donc, c'est pour cette raison-là, plus tous les autres obstacles qu'on avait, il y avait -- en tout cas, je pourrais vous nommer les différents obstacles qui ont été relevés, tout ça nous a permis de conclure que c'était préférable de longer la ligne à 450 kV existante, qui est une ligne, d'ailleurs, qui est très bien intégrée.

1110

LA PRÉSIDENTE :

1115

Est-ce que vous avez un document de travail qui vous a justement -- parce que là, vous parlez de l'énumération des obstacles?

Mme CAROLE CHAREST :

1120

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce serait possible pour nous de l'obtenir?

1125 **Mme CAROLE CHAREST :**

Oui, mais, en fait, dans l'étude d'impact, effectivement, on le mentionne dans la première section, mais je pourrais vous rapporter le texte, effectivement.

1130 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

1135 **Mme SYLVIE HARVEY :**

C'est justement, il y a beaucoup de détails sur les monts Stoke. Il n'y en a pas sur le côté sud -- c'est juste ça -- au niveau de notre portion.

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Avant de quitter, Madame Harvey...

1145 **Mme SYLVIE HARVEY :**

Oui.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

... moi, j'aimerais entendre, par contre, les personnes-ressources à ce sujet-là, la distinction entre les monts Stoke, le mont Hereford, les obstacles, qu'est-ce que vous -- ça pourrait être le MFFP, d'abord, puis ensuite, on pourrait passer par le MDDELCC.

1155 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Madame la...

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste vous identifier, s'il vous plaît, avant?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui. Kateri Lescop-Sinclair, mais je n'ai pas de commentaire sur cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE :

1165

Très bien.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

1170

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Et vous, Madame Fortin?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

1180

Oui. Bonsoir. En fait, ce que je peux apporter sur ce sujet, c'est que c'est sûr que nous, au ministère, on va regarder l'analyse paysagère qui a été faite dans le cadre de l'étude d'impact. A priori, l'étude paysagère qui est présentée, elle a été bien faite. Maintenant, on consulte plusieurs ministères dans le cadre de la recevabilité, comme vous avez pu voir, là, il y a plusieurs ministères qui ont posé des questions sur l'aspect visuel du projet, puis maintenant, après la phase publique du projet, on va retourner en analyse environnementale, on va reconsulter différents autres ministères, puis on va recueillir les commentaires par rapport à l'aspect visuel du projet. Mais c'est sûr que, pour nous, a priori, ce que je peux vous dire, c'est que l'utilisation d'une emprise sur 80 % du tracé, ça réduit de beaucoup l'impact visuel par rapport à l'ouverture d'un nouveau corridor. C'est ce que je peux peut-être vous dire jusqu'à maintenant.

1185

LA PRÉSIDENTE :

1190

O.k. Madame Fleury, vous avez quelque chose à rajouter?

LA COMMISSAIRE :

1195

Pas sous celui-là, mais je voulais savoir plus par rapport à la table de travail commune que vous avez entre les deux organisations, entre Hydro-Québec et Forêt Hereford, quels sont les éléments plus précis, actuellement, qui sont discutés?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1200

Principalement, Madame la commissaire, les éléments qui sont discutés sont les éléments qui sont inscrits à la servitude, donc, on a fait une étude exhaustive conjointe avec les

représentants de la forêt pour s'assurer de mesures d'atténuation possibles, ou de petits ajustements de tracé pour se conformer le plus possible aux éléments de la servitude.

1205

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1210

Mme SYLVIE HARVEY :

Je peux peut-être juste compléter. C'est vrai qu'on travaille vraiment ensemble, mais on voulait aussi que les gens sachent, vous savez, on a des obligations légales, on a vraiment des choses qu'on doit faire respecter, et que ce n'est pas – ce n'est pas des caprices, tout ce qu'on fait comme travail au niveau de toutes ces restrictions-là qu'on a à respecter, puis oui, on travaille avec eux, mais on veut s'assurer que ça va perdurer...

1215

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

1220

Mme SYLVIE HARVEY :

... au-delà...

1225

LA PRÉSIDENTE :

On va lire votre mémoire...

1230

Mme SYLVIE HARVEY :

... au-delà des rencontres. Ah! C'est clair.

LA PRÉSIDENTE :

1235

... à ce moment-là. Je vous remercie.

Je vais inviter madame Mélanie Lafrance.

1240

Bonsoir, Madame Lafrance.

Mme MÉLANIE LAFRANCE

1245

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

Bonsoir. Quel engagement perpétuel aurons-nous du promoteur face au non-respect de nos obligations légales face à Forêt Hereford?

1250

LA PRÉSIDENTE :

Je ne suis pas sûre de comprendre la question.

1255

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

Bien, en fait, les obligations légales qui sont prévues dans la servitude et dans la donation...

LA PRÉSIDENTE :

1260

Oui.

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

1265

... quel, dans le fond, engagement perpétuel, donc, à long terme, sur le fait que nos obligations, certaines obligations de la servitude ne sont pas rencontrées face au tracé qui passe?

LA PRÉSIDENTE :

1270

Donc, vous demandez quoi, comme question? Vous voulez savoir...

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

Bien, c'est quoi les engagements.

1275

LA PRÉSIDENTE :

C'est quoi les engagements pour éviter les impacts perpétuels du texte qu'on – des conditions qu'on retrouve dans la servitude?

1280

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

Effectivement.

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Alors, Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1290

Oui, Madame la présidente. Donc, compte tenu que les conclusions de la table de travail ne sont pas encore atteintes -- on y travaille, on a de nombreuses réunions -- on n'est pas en mesure de spécifier les engagements qu'on va prendre à ce niveau-ci, puisque la discussion, elle n'est pas complétée.

1295

LA PRÉSIDENTE :

O.k. J'ai une question pour le ministère. Est-ce que vous pourriez nous expliquer c'est quoi, au juste, une servitude de conservation forestière?

1300

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Oui. Deux petites secondes.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça va être madame Marchildon?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1310

Oui. En gros, il faut d'emblée dire que, de manière générale, le ministère de l'Environnement, il n'est pas nécessairement impliqué dans une servitude de conservation. C'est une entente qui est notariée entre deux propriétaires, puis qui n'a pas nécessairement de relation. Mais, en gros, le droit québécois reconnaît la servitude réelle et la servitude personnelle. La servitude réelle, c'est reconnu comme un droit réel immobilier. Ça reconnaît et assure des services écologiques rendus par le fonds servant au fonds dominant. La notion de fonds servant et fonds dominant est très importante, c'est-à-dire que pour qu'il y ait des conditions de servitude, il faut qu'il y ait deux propriétaires, qu'il y en ait un qui soit appelé le fonds dominant, et l'autre, c'est le fonds servant. Donc, le fonds servant assure des services écologiques au fonds dominant, donc, il est

1315

1320 au bénéfice du fonds dominant. Donc, c'est ça, c'est une entente entre deux – c'est une entente
notariée que le ministère n'a pas vraiment de lien – n'a pas de lien, a priori, dans cette servitude-là.

LA PRÉSIDENTE :

1325 O.k. Je vous remercie de votre explication.

Votre deuxième question?

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

1330 C'est – j'en avais une.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Vous n'en avez seulement qu'une?

Mme MÉLANIE LAFRANCE :

1340 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Madame Lafrance.

1345 Je vais appeler monsieur Pierre Paquette.

O.k. Alors, en attendant que vous vous prépariez, Monsieur Paquette, madame Larouche
aurait une question concernant – excusez, mon micro a coupé – concernant les servitudes au
ministère.

1350

LA COMMISSAIRE :

Cette reconnaissance-là au niveau notarié, là, cette entente notariée, elle a quelle valeur aux
yeux du ministère en matière de conservation?

1355

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1360

Ce n'est pas en vertu du ministère de l'Environnement qu'elle a une reconnaissance. Donc, le ministère reconnaît, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, des sites comme des réserves naturelles, par exemple, ou des réserves de protection aquatique – excusez, je n'ai pas le bon terme -- mais en vertu du ministère de l'Environnement, il n'y a pas de reconnaissance. C'est un acte notarié entre deux propriétaires, donc, c'est une question de droit immobilier.

1365

LA COMMISSAIRE :

1370

On ne pourrait pas -- en termes d'aire protégée dans une catégorie 6, c'est-à-dire paysage urbanisé, c'est-tu...?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1375

Non. Ça ne fait pas partie de cette classe-là.

LA COMMISSAIRE :

Non plus?

1380

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

C'est un milieu de conservation volontaire, en fait. C'est sûr que le ministère octroie une valeur à ce milieu-là, mais n'a pas de reconnaissance en vertu de la *Loi sur le patrimoine – conservation...*

1385

LA COMMISSAIRE :

Quelle valeur octroyez-vous – j'essaie juste de voir le statut, quel statut – qu'est-ce que vous faites avec un territoire comme ça, la valeur que vous en faites, puis, à ce moment-là, comment le défendez-vous ou l'utilisez-vous?

1390

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Mais, c'est sûr que le ministère reconnaît de façon régionale ou dans l'optique générale de protection de la biodiversité que c'est des milieux qui sont très importants puis que notre ministère valorise ces milieux-là. On travaille, notamment, entre autres, avec – à inscrire ces milieux de

1395

1400 conservation volontaire là dans le registre public des aires protégées, on est en train de travailler là-dessus pour que ce soit reconnu, mais sinon, c'est les mêmes règlements et les mêmes politiques qui s'appliquent sur ce genre de servitude là.

LA COMMISSAIRE :

1405 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Paquette, deux petites secondes, j'ai encore quelques questions pour le ministère.

1410 Vous avez parlé d'un fonds dominant avec un fonds servant.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1415 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Dans ce cas-ci, le fonds dominant, c'est la réserve naturelle Louise et Neil Tillotson?

1420 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1425 C'est votre ministère qui a reconnu...?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1430 Pas encore. La réserve a fait une demande de reconnaissance en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, mais elle n'a pas encore le statut. C'est en cours d'approbation auprès de la Direction des aires protégées de notre ministère.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Et vous vous attendez à ce que ce statut-là soit accordé quand?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1440 C'est imminent. Dans un avis qui a été rendu public dans le cadre du projet, la Direction des
aires protégées avait parlé de mai 2016. Ça n'a pas été encore fait, mais on m'a indiqué que
c'était imminent comme procédure, c'était – c'est sûr que d'ici à la construction, ils s'attendent que
ce soit reconnu, si le projet est autorisé.

LA PRÉSIDENTE :

1445 O.k. Donc, il n'y a pas de documents, en ce moment, que vous pourriez nous déposer qui
nous parleraient de cette réserve naturelle là et des conditions qui entourent cette future réserve
naturelle là?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1450 Je pourrais me renseigner, mais c'est sûr qu'au moment où ça va être rendu officiel, c'est
une entente écrite entre le ministère et la réserve, puis là, c'est inscrit à la Gazette officielle. Mais
pour le moment -- je pourrais me renseigner au niveau de la Direction des aires protégées s'il y a
1455 un document qu'on peut vous fournir, mais pour le moment, ce n'est pas – il n'y a rien d'officiel.

LA PRÉSIDENTE :

1460 Je vous remercie. Puis, une dernière question pour vous, Madame Veilleux, là-dessus, puis
ensuite, on va passer à monsieur Paquette. Vous prévoyez compléter les discussions avec Forêt
Hereford au niveau de la servitude à quel moment?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1465 Madame la présidente, bien, là, ça va dépendre de l'avancement des discussions. À ce jour,
et peut-être pour le bénéfice de la commission, on pourrait déposer – on a complété l'analyse des
différents éléments de la servitude, la qualification du tracé en vertu de ces différents éléments-là,
et là, on travaille au niveau des mesures d'atténuation. Donc, on compte y arriver, là, dans les
prochains mois.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Je vous remercie, puis, oui, tout document que vous pouvez déposer...

1475

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

... nous allons les prendre.

Alors, Monsieur Paquette, on est à vous.

1485

M. PIERRE PAQUETTE

1490 **M. PIERRE PAQUETTE :**

Bonjour.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. PIERRE PAQUETTE :

1500 Au mois d'octobre 2010, Hydro-Québec, via sa filiale américaine, HQ Hydro Renewable Energy, signait une entente de service avec une compagnie américaine, Northern Pass Transmission, concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de transport électrique de 1 000 mégawatts, couvrant une distance de 309 kilomètres en territoire américain.

1505 Selon cette entente, Hydro-Québec sera responsable pour approximativement 1,1 milliards en coûts initiaux de construction -- chiffres de 2010 -- plus les dépenses nécessaires en capital additionnel, les dépenses d'opération et d'entretien, les dépenses administratives et générales, ainsi que les taxes diverses. Hydro-Québec remboursera ces investissements en vendant de l'électricité sur le marché de gros de la Nouvelle-Angleterre pour une période de 40 ans. Northern Pass bénéficiera d'une commission de base de 12,56 %.

1510

Au niveau environnemental, Northern Pass modifie son tracé initial pour enfouir 83 kilomètres additionnels, pour un total de 102 kilomètres de lignes souterraines, afin de préserver les impacts visuels potentiels touchant le White Mountain National Forest...

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Paquette, là, c'est votre introduction, là?

1520 **M. PIERRE PAQUETTE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Oui. Votre question, s'il vous plaît?

M. PIERRE PAQUETTE :

1530 O.k. J'arrive. Bon. Ça fait qu'ils ont enfoui 102 kilomètres, 83 kilomètres additionnels. Ma question : Étant donné que Hydro-Québec paie pour la protection de l'environnement aux États-Unis et que cette ligne sert principalement à l'exportation, les québécois peuvent-ils s'attendre à un investissement comparatif au Québec en matière d'environnement?

LA PRÉSIDENTE :

1535 Bon. Très bien. Madame Veilleux? Juste – excusez-moi, il y a quelque chose qui me dérange. Peut-être aux messieurs techniques, moi, j'entends de la musique, ici, et puis je me demandais s'il y a quelqu'un qui pourrait s'informer pour faire arrêter cette musique d'ascenseur que j'ai derrière moi. Merci.

1540 Alors – est-ce que vous l'entendez, vous aussi? Vous l'entendez, hein? Donc, ce serait apprécié. Merci.

Alors, allez-y, Madame Veilleux.

1545 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

1550 Oui, beaucoup d'éléments d'information, Madame la présidente, si vous le permettez. Dans un premier temps, peut-être sur le financement d'Hydro-Québec, la participation d'Hydro-Québec au financement de la portion du projet aux États-Unis, donc, comme monsieur Paquette le mentionnait, il est vrai qu'en 2010, et je confirme, là, c'est tout à fait vrai qu'Hydro-Québec était impliquée au niveau, là, du financement de la portion américaine. Par contre, aujourd'hui, on est en 2016, et la valeur de notre énergie, qui est qualifiée propre et renouvelable, a pris vraiment une

1555 très grande valeur auprès de nos voisins américains. Actuellement, cette valeur-là se traduit par des appels d'offre qui sont lancés, de façon à ce que différents états américains financent eux-mêmes la portion de la ligne.

1560 Actuellement, le projet développé aux États-Unis fait l'objet – a été déposé comme soumission dans le cadre d'un appel d'offre, et qui est actuellement en analyse. Donc, le contexte d'affaires et de la valeur de l'énergie d'hydroélectricité au Québec est tout à fait autre chose, là, aujourd'hui, qu'en 2010.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Je comprends, là, que vous parlez de la valeur de l'énergie, mais lui, monsieur Paquette, je crois que sa question était plutôt par rapport à la valeur des investissements que vous faites aux États-Unis au point de vue des équipements. Donc, il parlait d'enfouissement, et il se demande si cet investissement-là va être également fait au Québec.

1570 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, si on fait référence – bien, là, avec l'appel d'offre et la mise en contexte que je viens de faire, alors, on comprendra que la hauteur des investissements d'Hydro-Québec annoncée dans cette entente-là, ce n'est plus du tout ça qui est envisagé. Donc, on – il faut qu'on...

1575 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est quoi qui est envisagé?

1580 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Bien, on est en soumission.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Vous êtes en soumission?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1590 On est en soumission. Les soumissions sont en analyse, donc, c'est complètement autre chose. Donc, ça va dépendre des résultats des soumissions, ça va dépendre des analyses, mais le financement de la portion américaine fait partie de l'objet de la soumission, là, c'est vraiment les

américains qui vont financer une grande partie du projet, contrairement à ce qu'Hydro-Québec s'apprêtait à faire en 2010.

1595

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Et juste pour que ce soit clair pour monsieur Paquette, est-ce que l'investissement qui va être fait aux États-Unis va être similaire à l'investissement qui va être fait au Québec pour protéger l'environnement?

1600

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, en fait, là, il faut se rappeler que la ligne aux États-Unis, c'est 300 kilomètres de ligne, nous, on en a 79 kilomètres, donc, déjà là, les montants sont différents. Nous, au Québec, on développe le projet selon un cadre réglementaire et législatif qui nous est particulier. Les américains développent les projets selon leur cadre réglementaire qui leur est particulier. Nous, au Québec, on doit justifier l'ensemble de nos investissements, autant techniquement qu'économiquement, à la Régie de l'énergie. Donc, on doit faire la démonstration que le projet est justifié économiquement et techniquement. Donc, qu'est-ce qui a été justifié et accepté par la Régie de l'énergie, c'est une ligne aérienne, tel qu'on vous l'a présenté. On a d'ailleurs la décision de la Régie de l'énergie qu'on peut déposer pour le bénéfice de la commission, si vous le jugez approprié.

1605

1610

1615

Donc – donc, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Je vais juste – allez-y, Madame Larouche.

1620

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que ça veut dire, dans un tel contexte, que Hydro-Québec – est-ce que ça veut dire que Hydro-Québec, dans un tel contexte, n'a pas le – n'a pas maintenant, si on veut, pour des projets futurs, là, n'envisage plus investir dans des projets américains – aux États-Unis?

1625

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, en fait, le développement d'affaires, on s'ajuste au contexte d'affaires au niveau des États-Unis. Ce que je peux donner comme information complémentaire au niveau des exportations, les exportations du côté d'Hydro-Québec, c'est somme toute assez rentable. Donc,

1630

1635 pour 30 % de volume de ventes, on a l'équivalent de 30 % -- euh... 15 % de volume de ventes, excusez, on a l'équivalent de 30 % de bénéfice. Donc, ce qu'on tente de faire, on analyse les tendances de marché, et on saisit les meilleures opportunités, et ce, au bénéfice de notre actionnaire principal, qui est l'ensemble des québécois, finalement.

1640 Donc, on sait aussi que dans le plan stratégique d'Hydro-Québec qui a été discuté en commission parlementaire la semaine dernière, les exportations et le développement à l'international est un axe important de développement. Alors, pour répondre à votre question, c'est des marchés qui sont intéressants pour Hydro-Québec.

LA COMMISSAIRE :

1645 Merci. J'aurais une autre question. Je voudrais savoir, au niveau de l'avancement de la délivrance des permis pour le Northern Pass dans le New Hampshire, on en est où? Est-ce que vous attendez d'avoir l'ensemble des permis, des délivrances, des autorisations aux États-Unis pour construire – tu sais, pour concrétiser ce projet-là s'il y avait lieu?

LA PRÉSIDENTE :

1650 Je pense que c'est plus l'arrimage des autorisations; est-ce que vous allez attendre d'avoir les autorisations au sud avant de procéder au nord?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1655 Au niveau de la construction?

LA PRÉSIDENTE :

1660 Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1665 Oui, oui, oui. Tout à fait. Tout à fait. Les échéanciers sont coordonnés, et on va s'assurer d'obtenir les pleins bénéfices, là, d'avoir une assurance d'avoir les pleins bénéfices du projet avant de commencer la construction. Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

1670 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1675 Moi, je veux revenir encore à la question de monsieur Paquette. Vous avez parlé avec la Régie des aspects techniques, des aspects économiques, mais la question de monsieur Paquette, c'est les aspects environnementaux. Donc, par rapport à, justement, vous faites de l'enfouissement chez les Américains, comme monsieur Paquette l'a mentionné, avec la dimension du paysage, qui, je crois, lui, qualifie cette dimension-là comme étant environnementale, donc, du côté du Québec, quels sont vos investissements dans l'environnement, comparativement à ceux des Américains?

1680 Est-ce que c'est un peu ça, Monsieur Paquette?

M. PIERRE PAQUETTE :

1685 C'est un peu ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Oui?

M. PIERRE PAQUETTE :

1695 Si Hydro-Québec protège l'environnement des Américains, je considère que l'environnement québécois devrait être protégé au même niveau.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1700 Donc, il y a différentes façons de protéger l'environnement. Nous, le projet qu'on propose, c'est le projet de moindre impact, qui a un juste équilibre technique, économique, environnemental. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on a choisi un tracé qui, sur 80 % de sa longueur, longe un tracé existant, on a choisi de contourner le mont Hereford de façon à minimiser l'impact visuel, parce que c'est sûr que le contournement qu'on propose fait en sorte que la longueur de la ligne est un peu plus longue que si on avait été en ligne droite. Donc, on a fait des justes choix pour protéger l'environnement, les différents aspects de l'environnement, l'impact visuel, là, auquel on fait référence quand on parle de souterrain, souvent, donc, oui, il y a des investissements qui sont faits, mais ils doivent être justifiés, et...

1705

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que vous avez déjà fait des investissements aux États-Unis? Est-ce que Hydro-Québec a déjà déboursé des sommes en investissements aux États-Unis?

1715 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Non.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? Monsieur Paquette, votre deuxième question?

1725 **M. PIERRE PAQUETTE :**

Ça va aller.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va aller?

1730 **M. PIERRE PAQUETTE :**

Oui.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais peut-être vous entendre, le ministère, par rapport, justement, à cet aspect environnemental là, versus aspect technique et aspect économique, là. Bon, ça, c'est le développement durable, là, qu'on est en train de regarder. Donc, est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

1740 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Plus par rapport à l'aspect paysager?

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, l'aspect paysager.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

1750

Bien, là, c'est sûr que, par rapport aux points dont on parle, là, la possibilité d'enfourer les lignes, nous, au ministère, on va regarder le projet tel qu'il nous est présenté. Donc, là, présentement, le projet, il n'y avait pas cette variante-là de présentée, là, il n'y a pas une possibilité d'enfourer les lignes, donc, nous, on va regarder le projet tel qu'il est présenté, puis on va regarder les différentes mesures que Hydro-Québec compte mettre en place pour minimiser les impacts de l'aspect visuel de son projet en concertation avec les différents ministères qu'on va consulter, puis on va porter ultimement un jugement là-dessus, à la lumière de notre consultation en analyse environnementale. Mais, a priori, au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact, l'étape qu'on a franchie déjà, on a suffisamment d'information, là, pour continuer notre consultation.

1755

1760

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Fortin.

1765

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Merci, Monsieur Paquette.

Alors, j'inviterais monsieur André Roy.

1775

Bonsoir, Monsieur Roy.

M. ANDRÉ ROY

1780

M. ANDRÉ ROY :

Bonsoir, Madame la présidente. Je suis président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, et le tracé retenu par Hydro-Québec se situe à l'intérieur de notre territoire, donc, j'ai certaines questions à poser au promoteur, mais j'aurais un préambule de 30 secondes à faire.

1785

1790 Il est reconnu mondialement que les forêts constituent des puits de carbone importants, et un
outil efficace dans la lutte aux changements climatiques. On sait que ce tracé-là va occasionner
des pertes importantes, je dirais de dizaines et peut-être de centaines d'hectares de forêt.
J'aimerais savoir si Hydro-Québec a, dans son plan, retenu la possibilité de remplacer ces forêts-là
par le reboisement de forêts neuves, pour éviter, justement, qu'on perde des puits de carbone
importants.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1800 Oui. Je demanderais à ma collègue Carole de répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Madame Charest, oui?

Mme CAROLE CHAREST :

1810 Oui. Alors, Madame la présidente, il est vrai que la forêt est un puits de carbone, mais il faut
comprendre que les arbres matures ne sont pas – mais si les arbres matures ne sont pas récoltés
au fur et à mesure, ceux-ci mourront et se décomposeront librement, en libérant ainsi du carbone.
Le stockage de carbone dans une forêt à maturité a donc une limite. Si on veut favoriser une
séquestration supplémentaire de carbone, les arbres matures doivent être récoltés et utilisés dans
des constructions durables.

1815 Lors du déboisement de l'emprise de notre ligne, la grande majorité des arbres marchands
seront récupérés, et les propriétaires des terrains pourront vendre ce bois comme bois d'œuvre ou
pour l'ébénisterie. Une fois utilisé dans les constructions ou les meubles, le carbone est ainsi fixé
pour plusieurs années.

1820 Ce qu'il faut comprendre, c'est que la végétation et le sol des emprises sont aussi un puits
de carbone, mais la quantité de carbone séquestré par rapport à la forêt initiale n'est pas encore
connue.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Madame Charest...

1830 **Mme CAROLE CHAREST :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1835

... s'il vous plaît, pour les fins de la sténotypie...

Mme CAROLE CHAREST :

1840

Excusez – ah! Oui, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1845

Mme CAROLE CHAREST :

1850

Donc, en fait, ce que je veux dire, Madame la présidente, c'est qu'en ce qui a trait aux puits de carbone, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est vrai qu'on va déboiser, mais on ne fait pas des autoroutes, c'est qu'après, il reste que d'autre végétation va aussi reprendre vie dans – petits arbustes, *et caetera*, donc, la perte de stockage n'est peut-être pas si importante qu'on peut le prétendre, en prenant compte qu'une grande partie des arbres seront récupérés, et leur carbone séquestré de façon quasi-permanente par des maisons, meubles en construction, et que les plantes et le sol des emprises déboisées séquestreront également du CO₂.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, Madame Larouche?

1860

LA COMMISSAIRE :

Si je me souviens bien, dans l'étude d'impact, on a 281 hectares de forêt qui vont être déboisés. Je comprends aussi que c'est des forêts qui sont matures, qui sont utilisées, je pense,

1865 par le Syndicat des Producteurs de bois dans le cadre des forêts privées. Je veux savoir, puisque monsieur demande si on peut reboiser, il y a -- la ligne de 44 volts...

Mme CAROLE CHAREST :

Oui...

1870

LA COMMISSAIRE :

1875 ... qui va être défaite sur 15 kilomètres, est-ce que, dans le cadre de cette ligne-là, on peut reboiser une partie? Je ne sais pas ce que vous avez l'intention de faire, quelle orientation vous donnez à cette ligne-là.

Mme CAROLE CHAREST :

1880 Oui, Madame la commissaire. En fait, la ligne a 44 kV, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'elle est en territoire privé, donc, pour ce qui est de reboisement futur, nous ne sommes pas propriétaire, comme pour l'ensemble de la ligne, nous ne sommes pas propriétaire de l'emprise, le propriétaire demeure propriétaire de son terrain, donc, prévoir des projets de reboisement, là, chez les privés, ce n'est pas une option.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, attendez, là. J'essaie de comprendre. Vous être en train de dire que sous l'emprise, si le propriétaire voulait reboiser parce que c'est en territoire privé, il pourrait le faire?

1890 **Mme CAROLE CHAREST :**

En fait, sous l'emprise, quand on a notre ligne électrique, Madame la présidente, c'est sûr qu'il y a des contraintes, on peut -- il y a des arbres, des hauteurs d'arbres qu'on ne peut pas avoir...

1895

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

1900

Mme CAROLE CHAREST :

1905 ... donc, c'est plutôt des plantations. Mais lorsqu'on démantèle une ligne, l'emprise qui reste là, ça demeure quand même une propriété privée, et c'est dans ce sens-là que je dis qu'on ne peut pas, nous, comme utilité publique, reboiser des terrains qui ne nous appartiennent pas.

LA PRÉSIDENTE :

1910 Mais ils vont pouvoir reboiser, donc, il n'y aura pas une autre utilité à cette emprise-là par le futur?

Mme CAROLE CHAREST :

1915 En fait, c'est ce qu'il faut voir avec le futur concernant cette emprise-là. Il faut comprendre, aussi, qu'elle est très, très près de la ligne à 450 kV, qui, elle, va rester là, ça fait que c'est une emprise qui n'est pas très large, au final, et donc, il va falloir tenir en compte le fait que la ligne à 450 kV va demeurer là, effectivement.

1920

LA COMMISSAIRE :

1925 Et est-ce que Hydro-Québec prévoit compenser, entre autres, les propriétaires de forêts privées qui vont être impactés par le déboisement, pour les forêts perdues, entre autres, là, les peuplements de valeur, particulièrement?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1930 Oui. Nous avons un processus et une façon de faire au niveau du dédommagement des propriétaires pour le déboisement, là, qui est notre façon de faire usuelle, donc, on compte, là, procéder de cette façon-là. Si vous le désirez, on peut vous donner plus d'information, maintenant ou un peu plus tard, là, dans le cadre des audiences.

LA COMMISSAIRE :

1935

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Quel genre d'information vous allez nous fournir?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1945 Bien, on pourrait vous expliquer un petit peu plus en détail quels sont les modes de compensation, comment on compense, l'explication des modalités, finalement, qui sont prévues dans le cadre de l'entente Hydro-Québec/Union des producteurs agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Oui, mais ici, ce n'est pas en territoire agricole. Et si c'est en territoire privé...

Mme LYNDA VEILLEUX :

1955 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1960 ... et que c'est quelqu'un, justement, qui fait de l'exploitation forestière sur son terrain privé, suite au déboisement pour l'emprise, est-ce que ce propriétaire-là va être compensé?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1965 Alors, vous appliquez...

Mme LYNDA VEILLEUX :

1970 Selon la valeur...

LA PRÉSIDENTE :

1975 ... l'entente?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1980 Oui.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que, demain, vous pouvez prendre quelques minutes pour nous faire cette présentation-là...

1985

Mme LYNDA VEILLEUX :

Tout à fait.

1990

LA COMMISSAIRE :

... sur les montants qui pourront – comment vous utilisez ça puis comment vous compensez...

1995

Mme LYNDA VEILLEUX :

Tout à fait.

2000

LA COMMISSAIRE :

... pour répondre à la question peut-être plus précise de monsieur?

LA PRÉSIDENTE :

2005

Donc, on le fera en début d'audience demain, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur, est-ce que vous avez une autre question?

M. ANDRÉ ROY :

2010

Oui, mais j'aimerais – j'aurais un commentaire. C'est qu'on est en 2016, et je pense qu'en 2016, au Québec, on ne devrait plus accepter...

LA PRÉSIDENTE :

2015

Monsieur – monsieur, ça va nous faire plaisir d'entendre votre commentaire au moment des mémoires...

2020 **M. ANDRÉ ROY :**

Très bien.

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais ce soir, on est à la période des questions.

M. ANDRÉ ROY :

2030 Mais est-ce que je dois comprendre qu'Hydro-Québec n'entend pas du tout compenser la perte forestière par des forêts nouvelles? Parce que ça n'a pas – je pense qu'on n'a pas répondu à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Très bien. Madame Veilleux ou Madame Charest – Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2040 Oui. Dans le cadre du projet, non, on ne prévoit pas de compensation pour la perte de superficie forestière. On va compenser, par contre, les propriétaires chez qui on va faire du déboisement, sur la valeur de bois qui est coupé, mais on ne prévoit pas de compensation comme, exemple, on le prévoit dans le cadre des milieux humides.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

2050 O.k. Euh... excusez, des fois, ça me prend un peu de temps pour penser. Le ministère des Forêts, j'aimerais vous entendre là-dessus, à savoir, si on a, justement, un peuplement qui est un petit peu plus rare, quelles sont vos conditions? Est-ce que vous, vous émettez des conditions par rapport à ça, par rapport, justement – est-ce qu'il y a des compensations qui pourraient être prévues, dépendamment de la qualité du peuplement qui va être abattu?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

2055 En fait, nous, on a demandé à Hydro-Québec s'il y aurait des mesures d'atténuation particulières, justement pour les vieux peuplements ou les essences en raréfaction, ou les peuplements composés d'espèces menacées ou vulnérables. C'est notre demande, plutôt, de voir

s'il y aurait des mesures qui seraient à développer, mais d'atténuation, pour minimiser le déboisement de ces types de peuplements là.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Et votre demande, elle a été faite dans la série de questionnements?

2065

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2070

O.k. Et maintenant, Hydro-Québec, quelle serait votre réponse à cette question-là, à savoir la compensation pour des peuplements d'une certaine rareté?

Mme CAROLE CHAREST :

2075

Bien, en fait, ce qu'il faut rappeler, Madame la présidente, c'est que, déjà, le fait qu'on puisse juxtaposer une ligne à une ligne existante, on réduit le déboisement de la largeur d'emprise de 10 mètres, puis en ce qui a trait à la partie sud, le fait qu'on fait le projet particulier qui fait que le déboisement complet est de 35 mètres au lieu de 53 mètres, là encore, on réduit le déboisement. Donc, c'est les mesures qu'on a mises en place pour...

2080

LA PRÉSIDENTE :

Mais des mesures d'atténuation plus spécifiques...

2085

Mme CAROLE CHAREST :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2090

... par rapport à des peuplements qui sont rares? Là, je comprends, là, que ça, c'est des mesures d'atténuation par rapport au déboisement en général, mais plus spécifiquement par rapport à des peuplements qui seraient rares, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation qui vont être prévues?

2095

Mme CAROLE CHAREST :

2100 Mais, en fait, l'inventaire forestier est en cours de production; on n'a pas encore, à ce que je
sache, trouvé de peuplements rares. On est en terre privée. Écoutez, on va voir, mais déjà, je
pense qu'avec les mesures qu'on a mises en place, c'est déjà un pas en avant pour réduire le
déboisement.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Merci, Madame Charest. Je vais retourner à vous, Madame – excusez-moi, je ne vois pas –
Madame Lescop-Sinclair. Quelle serait, pour vous – pour le ministère, une compensation qui serait
acceptable pour ces peuplements rares là? Parce que vous soulevez la question, donc, est-ce que
vous avez une compensation qui serait acceptable?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

2110 Écoutez, je pourrais vous revenir là-dessus, parce que, dans le fond, on travaillait plus en
mesures d'atténuation, donc, d'éviter, une fois qu'ils seront connus, les peuplements en question.
2115 Pour ce qui est de la compensation, vous me prenez un peu de court, là.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Donc, si je comprends bien, pour vous, là, c'est vraiment la notion « éviter » qui est mise de
l'avant?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

2125 Oui. Éviter, minimiser.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Éviter, minimiser. Donc, pour minimiser, il va y avoir des mesures d'atténuation qui devront
être mises en place. Est-ce que vous pourriez nous en – est-ce qu'il y en a que vous avez en tête
que vous pourriez nous suggérer?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

2135 Bien, celles qui me viennent, c'est évidemment d'un peu dévier la ligne pour permettre de les
éviter, c'est de ne pas déboiser ces peuplements-là. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Larouche?

2140 **LA COMMISSAIRE :**

Si je comprends bien, l'inventaire forestier n'est pas terminé actuellement, il est en cours, donc, on ne connaît pas vraiment quels sont les types de peuplements avec un statut particulier qu'on va rencontrer, à part le noyer cendré, là, qu'on a...?

2145

Mme CAROLE CHAREST :

On en a un.

2150 **LA COMMISSAIRE :**

Il y en a un? Il est-tu direct dans la ligne, ou il est dans la zone d'étude?

Mme CAROLE CHAREST :

2155

Il va devoir être coupé, malheureusement, là, il est dans l'emprise de la ligne, effectivement.

LA COMMISSAIRE :

2160

O.k. Ensuite de ça, donc, dans les peuplements, comme on est en terre privée, de façon plus générale, est-ce que – là, je m'adresse au ministère, Madame Sinclair, est-ce que vous connaissez – vous avez un bon détail, un bon inventaire des types de forêts, des peuplements qui se trouvent le long de la ligne, ou parce que c'est privé, on se trouve à avoir un manque d'information sur l'ensemble de façon plus précise, là, des territoires – des peuplements qui meublent le territoire?

2165

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

2170

Oui – c'est sûr que nous, on se réfère à la carte écoforestière. Moi, je travaille – je suis biologiste, mais je travaille avec un ingénieur forestier, Hugues Rompré, qui est au ministère aussi, qui a, dans le fond, évalué les différents peuplements. Hydro-Québec peut faire la même chose, d'ailleurs, et il a accès à ces données-là de la carte écoforestière MRNF 2013. Les peuplements sont surtout d'âge moyen, entre 30 et 80 ans, mais je n'ai pas la localisation, pour l'instant, comme disait madame Charest, il n'y a pas eu encore – ou les inventaires forestiers sont en train de se

2175 faire, donc, où sont les peuplements rares, ça, je ne l'ai pas. Voilà. Je ne sais pas si ça répond complètement?

LA COMMISSAIRE :

2180 O.k. Oui. Ça répond. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Merci beaucoup. Alors, Monsieur Roy, est-ce que vous avez une autre question?

M. ANDRÉ ROY :

J'ai posé mes deux questions.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous les avez posées. Oui. Excusez-moi. Je vous remercie.

M. ANDRÉ ROY :

2195 Je vous remercie, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Merci. Merci. Alors, j'appelle monsieur Alain Paquette.

Bonsoir.

2205 _____
M. ALAIN PAQUETTE

M. ALAIN PAQUETTE :

2210 Bonsoir. Moi, c'est Alain Paquette. Moi, j'avais une question pour les promoteurs. Je voulais savoir qu'est-ce qu'ils pensent des passages fauniques. Parce que moi, là, ils parlent souvent qu'ils ont minimisé l'empreinte parce qu'ils juxtaposent les deux lignes, mais ça fait large. Puis moi, je voulais savoir ce qu'ils pensent, quand il y a des fossés qui traversent les emprises au

2215 complet, de mettre, par-dessus, des passages fauniques, là, des arbustes plus hauts, un peu, qui protégeraient les fossés, qui laisseraient la faune traverser la ligne -- qui va être quand même assez large -- qui coupent un peu la vue, là, tu sais, du corridor, puis ça arrête les plantes envahissantes comme le phragmite.

LA PRÉSIDENTE :

2220 Alors, je veux juste bien comprendre, parce que – ce que vous demandez exactement comme – les gestes que vous demandez à Hydro-Québec à poser, exactement, seraient lesquels?

M. ALAIN PAQUETTE :

2225 C'est d'installer des passages fauniques au travers de la ligne, pour permettre à la faune de traverser, parce que l'emprise est quand même assez large, où est-ce qu'il y a deux lignes de large, là, ça fait que c'est des -- des passages fauniques, là, c'est des arbustes, en fait, là, qui ne viendront pas assez hauts pour qu'ils soient obligés de les couper, puis que la faune pourrait traverser d'un côté à l'autre de la ligne, les petits animaux, puis les gros.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Donc, c'est parce que ce n'est pas complètement dégagé, ça va les encadrer, puis ça va leur permettre de passer l'emprise de la ligne?

M. ALAIN PAQUETTE :

2240 C'est ça, c'est – bien, ça existe, là, puis on en entend de plus en plus parler, là, des passages fauniques, comme ça, pour permettre à la petite faune puis à la grande faune de traverser. Ça empêche aussi, là, les plantes envahissantes, là...

LA PRÉSIDENTE :

2245 Parfait.

M. ALAIN PAQUETTE :

2250 ... elles se font barrer, comme le phragmite, puis – ça coupe le visuel aussi du canal, là, qui est très large, puis...

LA PRÉSIDENTE :

2255 Oui. C'est beau. Je vais demander à Hydro-Québec – madame Charest? Madame Charest?

Mme CAROLE CHAREST :

2260 Oui. Alors, Madame la présidente, je demanderais à mon collègue Stéphane Lapointe de bien vouloir répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Bonsoir, Monsieur Lapointe.

M. STÉPHANE LAPOINTE :

2270 Bonsoir. Je voudrais bien comprendre, ce que monsieur Paquette demande, là, c'est – je pense que, dans la ligne, il y a quand même de la végétation qui va pousser. Il y a quand même des arbustes qui vont être là. Donc, ce n'est pas une autoroute, ce n'est pas de l'asphalte. Il y a déjà une végétation. On accepte que des arbustes, genre de moins de 2,5 mètres, soient présents. Même, on veut les maintenir. Donc, il y a déjà des arbustes, et mettons des prairies qui vont s'établir, qui vont être là pour la faune.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que – oui, Madame Larouche?

2280

LA COMMISSAIRE :

Ce que j'essaie – en fait, ce que je décède peut-être, Monsieur Paquette, ce que vous voulez dire, c'est que c'est de maintenir un genre d'habitat qui est similaire, en dessous, là?

2285

M. ALAIN PAQUETTE :

2290 Juste comme un passage d'arbustes, là, puis de petits arbres qui ne viendront jamais assez haut pour nuire à la ligne, mais qui – parce que c'est bien beau, mais à tous les 5 ans, je pense, ils passent, puis ils coupent tout à terre, ça fait comme un champ, puis en hiver, là, c'est comme la lune. Ça fait que, pour un petit mammifère, ou même un gros, traverser deux emprises, là, c'est...

LA COMMISSAIRE :

Il est à découvert?

2295

M. ALAIN PAQUETTE :

C'est – ça se – bien, en tout cas, c'est plus difficile, puis sans – l'idéal, là, ce serait d'avoir des corridors fauniques, des petits arbustes, là, puis...

2300

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Puis ça, on va vraiment aimer vous entendre dans votre mémoire là-dessus.

2305

Alors, Monsieur Lapointe, est-ce que vous pouvez rajouter quoi que ce soit?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Bien, oui, il peut y avoir des arbustes, mais pour ce qui est des arbres, là, on va toujours avoir les contraintes d'exploitation, on ne pourra jamais aller au-delà de 2,5 mètres. Donc, les arbustes peuvent être permis, les arbustes vont pousser, et par les cycles de végétation, c'est ça qu'on essaie un peu de maintenir. Donc, il va y avoir comme des passages naturels qui vont se faire, là.

2310

2315

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aimerais bien comprendre, pourquoi 2,5 mètres?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

2320

Là, ce serait plus une question d'ingénieur, là. C'est vraiment une distance par rapport aux fils, aux conducteurs, où on veut éviter des risques d'incendie ou des choses comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2325

Oui, Madame Veilleux?

2330

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. C'est ça. Alors, il faut toujours, dépendamment – je vais vous épargner le détail technique, mais dépendamment du niveau de...

2335

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je le veux, le...

2340

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bon...

LA PRÉSIDENTE :

2345

Je veux tout.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2350

En fonction du niveau de tension – bien, il faut comprendre que les câbles, là, ils ne sont pas isolés, hein. Alors, il faut s'assurer qu'il y a un dégagement minimum entre les câbles et toute autre surface. Donc, quand on fait la conception de ces lignes-là, donc, le 2,5 mètres, là, vient, entre autres, de ce critère-là.

2355

LA PRÉSIDENTE :

Je vais avoir une série de questions plus tard là-dessus.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2360

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2365

Je vais laisser la chance, là, aux participants, ce soir, mais je vais avoir beaucoup de questions là-dessus, parce que ce n'est – oui.

Est-ce qu'on vous a répondu? Est-ce que vous voulez peut-être voir, du ministère de la Faune, est-ce que c'est déjà une pratique qui est faite sur le territoire du Québec?

2370 **Mme MARIE-JOSÉE GOULET :**

Moi, je suis au secteur Faune -- Marie-Josée. Donc -- bien, je ne peux pas répondre pour le reste du Québec, là. Je sais qu'il y a certains secteurs des lignes en Estrie où, souvent, on est chanceux pour ça, on a beaucoup de vallées, des monts, ça fait que quand c'est possible, Hydro-Québec pourrait expliquer, là, mais souvent, il y a, dans les creux entre les pylônes où le dégagement est suffisant, ils laissent effectivement les arbres. C'est ce qu'on a demandé aussi, entre autres, tous les cours d'eau où les salamandres de ruisseau vont être observées, on a convenu que ça allait être -- les arbustes, là, allaient être conservés. Donc, c'était un aspect qui nous -- nous aussi, on a vérifié, là, puis qu'on essaie de conserver ces passages-là.

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Goulet.

2385 Avez-vous une autre question pour nous, Monsieur Paquette?

M. ALAIN PAQUETTE :

Oui.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

2395 **M. ALAIN PAQUETTE :**

Oui. Présentement, malgré l'étude -- en tout cas, présentement, il y a une étude en cours, là, pour les sédiments qui coulent dans les ruisseaux, là, on attend les résultats d'une étude, tout ça. Puis, à part de l'étude qui est en cours puis qu'on va avoir les résultats probablement juste au printemps, je n'ai aucun engagement de la part d'Hydro-Québec sur les solutions qui seront mises de l'avant pour atténuer le passage de la deuxième ligne électrique sur mon terrain. Puis ma question, c'est : S'il n'y a pas d'entente, si -- tu sais, là, c'est quoi mes recours, moi, que je vais avoir, après, là, si, faute de budget, ou faute de -- ne pas vouloir créer de précédent, ils ne veulent pas aménager mon terrain comme ma demande, c'est quoi mes recours, après ça, avec le promoteur?

2405

LA PRÉSIDENTE :

2410

Je vais juste retourner en arrière avec vous, si vous me permettez.

M. ALAIN PAQUETTE :

2415

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Vous me parlez de cours d'eau puis de sédiments...

M. ALAIN PAQUETTE :

Ah! Bien, là, ça...

2425

LA PRÉSIDENTE :

... puis vous dites qu'il y a une étude qui est en cours. Donc, vous avez des cours d'eau sur votre propriété?

2430

M. ALAIN PAQUETTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2435

Oui. Et donc, vous vous – l'étude dont vous faites référence va déterminer la quantité de sédiments qui se retrouveraient dans vos cours d'eau suite au déboisement?

M. ALAIN PAQUETTE :

2440

Oui. Bien, il y a eu des problèmes de sédiments avec la première ligne, quand ils ont fait des fossés dans la première ligne.

LA PRÉSIDENTE :

2445

O.k.

M. ALAIN PAQUETTE :

2450 Là, on est en train d'étudier de quel côté le ruisseau coule, puis comment de sédiments que ça peut amener jusque dans le bassin versant. Mais là...

LA PRÉSIDENTE :

2455 O.k. Là, je vous arrête là.

M. ALAIN PAQUETTE :

2460 O.k.

LA PRÉSIDENTE :

2465 On va poser cette question-là à Hydro-Québec, à savoir où est-ce qu'ils en sont rendus dans leur étude de transport de sédiments dans les cours d'eau qui sont situés sur vos terrains.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2470 Alors, Madame la présidente, on est en cueillette d'information. Donc, comme on le sait, on a eu un été plutôt sec, un bel été, et on manque de données. Donc, on a besoin qu'il pleuve un peu pour confirmer les différentes hypothèses qui expliquent le transport de sédiments sur la propriété de monsieur Paquette. Donc, on a fait – on a embauché un expert externe qui a déposé un premier rapport, qu'on a déposé à monsieur Paquette, qu'on peut déposer aussi à la commission si elle le juge éclairant, et là, ce qu'on attend, c'est qu'il pleuve un peu, malheureusement, peut-être, pour nous, mais qu'il pleuve un peu, pour qu'on puisse confirmer notre compréhension du phénomène chez monsieur Paquette. Dès qu'on va avoir bien compris et confirmé tout ça, on va être en mesure de faire ce qu'il faut faire dans l'emprise existante pour résoudre le problème, et aussi, mettre les mesures en place associées à la nouvelle ligne, pour que ça ne crée pas plus de problèmes. Donc, on en est rendu là.

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

2485 O.k. Alors, les hypothèses de votre étude ont été établies en collaboration avec le propriétaire du terrain?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2490 Oui. On a, depuis juin dernier -- je crois que soit des représentants d'Hydro-Québec ou notre
consultant, on a rencontré monsieur Paquette à quatre reprises pour cueillir, justement, l'historique
du dossier, qui est un élément important dans la compréhension du phénomène, là, qui se produit
sur la propriété de monsieur Paquette.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Et si je comprends bien les éléments de votre réponse, donc, il y a le problème actuel dû à la
première ligne, et là, vous allez corriger le transport de sédiments? Et comment est-ce que
vous...?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2500 Bien, en fait, si la commission le juge éclairant, je pourrais demander à l'auteur du rapport de
venir nous expliquer les détails, mais la source du problème est une modification par plusieurs
intervenants, et non pas seulement Hydro-Québec, des différents fossés de drainage du secteur
2505 environnant la propriété de monsieur Paquette.

LA PRÉSIDENTE :

2510 O.k. Si vous pouviez déposer le rapport, si l'auteur du rapport acceptait que vous déposiez
le rapport à la commission, là, ce serait intéressant pour nous.

Et donc, pour la deuxième ligne, vous allez également mettre des mesures en place pour
justement éviter cette problématique?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2520 O.k. Rendu là, si ce n'est pas à la satisfaction de monsieur Paquette, il se demande, quels
vont -- c'est quoi, après? Qu'est-ce qu'il va pouvoir faire, après?

2525

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, il y a beaucoup de choses à faire lorsque les propriétaires adjacents à nos installations vivent un inconvénient ou un inconfort. Peut-être pour le bénéfice – ça va?

2530

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, si on peut garder le silence, je l'apprécierais. Merci.

2535

Allez-y.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Pour le bénéfice de la commission, c'est sûr que dans le cadre du projet, l'équipe de projet va être présente, conserve les liens avec l'ensemble des propriétaires touchés. On a aussi des équipes permanentes dans les différentes régions du Québec, qu'on appelle les équipes de relations avec le milieu, qui sont à la disposition de l'ensemble des citoyens ou des organismes qui vivent ou qui vivraient certaines difficultés avec nos installations.

2540

2545

LA PRÉSIDENTE :

Excusez, je pense encore, là. Est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait être impliqué dans cette situation-là?

2550

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Bien, en fait, au ministère de l'Environnement, nous avons le centre de contrôle environnemental du Québec, là, en fait, qui est en région, qui, dans le fond, est impliqué pour la première ligne qui est déjà construite; advenant qu'il y ait une nuisance de type environnemental, il y aurait toujours possibilité qu'un citoyen puisse adresser une plainte à notre ministère, et par après, il y aurait des mesures qui seraient prises pour aller valider la situation sur le terrain et voir – voir l'état de la situation.

2555

LA PRÉSIDENTE :

2560

Madame Larouche?

2565 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que, dans le cas précis où il y a actuellement un travail qui se fait entre les deux, afin de s'assurer qu'il y ait un troisième suivi, vous pouvez accompagner, aussi, ces démarches-là?

2570 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Bien, en fait, si monsieur s'adresse à notre direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Québec puis il adresse une plainte formelle, il y a un certain accompagnement qui pourra être fait, là, à la lumière de la validation de la situation de monsieur, là.

2575 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, pour le rassurer, peut-être, dans la façon dont c'est pris actuellement, là...

2580 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui.

2585 **LA COMMISSAIRE :**

... aussi. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2590 Monsieur Paquette, avez-vous une autre question pour nous?

M. ALAIN PAQUETTE :

2595 Non, mais – ce n'est pas la – la réponse, c'est que – pour ma première question, les bandes, finalement, c'est – en tout cas...

LA PRÉSIDENTE :

2600 Mais là, vous parlez des bandes riveraines, maintenant?

M. ALAIN PAQUETTE :

Non, non, mais – non, je parlais – j'avais deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Oui. Oui.

M. ALAIN PAQUETTE :

2610

Puis les deux – ma première question, c'était les...

LA PRÉSIDENTE :

2615

C'était par rapport aux...

M. ALAIN PAQUETTE :

... mes bandes fauniques, là, pour permettre à...

2620

LA PRÉSIDENTE :

... bandes fauniques, et maintenant, par rapport à...

M. ALAIN PAQUETTE :

2625

Ça fait que là, je n'ai pas eu vraiment de réponse à la bande faunique, mais – en tout cas. Puis, l'autre question, c'était sur qu'est-ce que je fais si je n'ai pas d'entente.

LA PRÉSIDENTE :

2630

Bon. Bien, si vous en avez d'autres, bien, vous pouvez vous réinscrire puis venir nous voir.

M. ALAIN PAQUETTE :

2635

O.k. C'est beau. Bien, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2640

Merci.

J'inviterais monsieur Dany Senay.

Excusez-nous. On vous écoute.

2645

M. DANY SENAY

M. DANY SENAY :

2650

Donc, Dany Senay, directeur de Forêt Hereford. Mes deux questions portent sur les engagements futurs du promoteur par rapport aux impacts. Premièrement, compte tenu de l'ouverture du territoire par le tracé du promoteur et la présence importante d'espèces exotiques envahissantes – on a eu un exemple plus tôt – dans la section nord, quels sont les engagements à perpétuité – le mot « à *perpétuité* » est important – du promoteur afin de contrer toute nouvelle invasion en espèces exotiques envahissantes dans l'emprise qu'il aménagerait dans le milieu naturel protégé de la forêt Hereford?

2655

LA PRÉSIDENTE :

2660

Madame Charest? Ou Madame Veilleux – Madame Charest?

Mme CAROLE CHAREST :

2665

Oui, Madame la présidente. En ce qui a trait à la forêt Hereford, bien, d'abord, on a mis en place le projet pilote sur les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec l'Université de Montréal et les représentants de la forêt. On est à développer des ensemencements, tester de nouveaux ensemencements pour contrer la propagation d'espèces exotiques, ou, en tout cas, de les vérifier.

2670

C'est sûr que durant la construction, on va mettre en place toutes les mesures d'atténuation possibles pour éviter – parce qu'on sait que, dans la forêt, on a fait les inventaires, il n'y a pas d'espèces exotiques envahissantes, donc, on va s'assurer que la machinerie arrive propre, pour s'assurer que ça ne soit pas transporté, et – c'est ça. Au final, c'est les mesures qu'on va mettre en place.

2675

C'est sûr qu'on est conscient de la problématique soulevée par monsieur Senay concernant la perpétuité. À cet effet-là, on y travaille aussi à la table d'échange et d'information, pour tenter de trouver des solutions.

2680

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Madame Larouche?

2685

LA COMMISSAIRE :

Je voudrais savoir, dans ce cas-là des espèces envahissantes exotiques, j'ai quelques questions. Votre projet avec l'Université de Montréal, je me questionne, parce que je suis une fille qui est assez près des régions, comment ça se fait que l'Université de Sherbrooke n'est pas associée, actuellement? Ils ont quand même un centre de recherche en développement durable assez important. Je me questionne, est-ce que ce serait possible de les ajouter?

2690

LA PRÉSIDENTE :

On va les laisser répondre à – on va les...

2695

LA COMMISSAIRE :

Oui.

2700

Mme CAROLE CHAREST :

En fait, Madame la commissaire, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est Hydro-Québec qui travaille avec cette chaire-là, la chaire de l'Université de Montréal, et comme le projet dans Forêt Hereford arrivait juste au bon moment, ils trouvaient que c'était vraiment l'endroit idéal pour tester ça, compte tenu de la valeur de la forêt, là, puis des projets expérimentaux qui pourraient y être faits. Ça fait que c'est pour cette raison-là. Ça fait que c'est vraiment avec l'Université de Montréal.

2705

2710

LA COMMISSAIRE :

O.k. Merci. Deuxième – deuxième – par rapport aux espèces envahissantes, par rapport aux questionnements que vous aviez au niveau des engagement perpétuels, de simplement – je me demande jusqu'à quel point vous pouvez intervenir avec – autre que juste informer ou faire un projet pilote, est-ce que les propriétaires qui se retrouvent avec ces situations-là peuvent aussi compter sur votre collaboration pour être capables d'aller un peu plus loin dans l'éradication lorsqu'il y a une présence qui se manifeste, avec le temps?

2715

2720

Mme CAROLE CHAREST :

2725 Bien, en fait, Madame la présidente, les espèces exotiques, c'est une problématique qui a
été soulevée dans les dernières années puis qui est vraiment exponentielle, on en est bien
conscient. C'est sûr qu'Hydro-Québec, au niveau de l'exploitation, met des mesures en place,
mais c'est vrai qu'il faut dire que nos entretiens d'emprises sont faits sur un cycle de cinq ans, là,
dans les régions ordinaires, ça fait que c'est sûr que de s'engager auprès des propriétaires – je
sais que dans le cadre du projet, par contre, là, on a fait des inventaires des espèces exotiques
2730 envahissantes, et clairement, on va informer les propriétaires avant le déboisement s'ils en ont,
pour que, justement, s'assurer que ça ne soit pas propagé, on va tenter d'enfouir sur place les
terres qu'on ne pourra pas réutiliser, pour ne pas avoir à les sortir, puis justement, à propager ça
ailleurs. On va mettre des mesures de l'avant, mais – pour l'instant, là, c'est les mesures qui sont
en place.

2735 **LA COMMISSAIRE :**

Je vais aller un petit peu plus loin. Il y a des – la berce du Caucase, il y a le nerprun, mais il
y a d'autres espèces exotiques envahissantes qui, au niveau de l'éradication, posent des
2740 problématiques vraiment – entre autres, la berce du Caucase, là, qui -- au niveau physique, de
simplement avertir les propriétaires, est-ce que Hydro-Québec – parce que l'ouverture du territoire
se trouve comme à propager un petit peu la dispersion, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'aller un
peu plus loin pour mettre en place un nouveau – soit un projet qui pourrait les aider à savoir quoi
faire, un projet qui va les aider financièrement à le faire, aussi?

2745 **Mme CAROLE CHAREST :**

En fait, Madame la commissaire, en ce qui a trait à la berce du Caucase, je tiens à vous
rassurer, on n'en a pas trouvée dans nos inventaires, là. C'est vraiment une question de nerprun
bourdaïne principalement qui est dans la région.

2750 En ce qui a trait au développement des méthodes, on doit dire qu'on collabore actuellement
aussi avec les ministères de l'Environnement, pour tenter, justement, de mettre en place des façons
de faire, entre autres, les inventaires qu'on a faits cet été, là, c'est vraiment une première qui a été
faite d'inventaire d'espèces exotiques, ça nous a permis de bien cibler où il y en avait, ça fait que
2755 c'est déjà un pas en avant.

Comme je vous disais, pour ce qui est du déboisement, comme on est en terre privée puis
qu'on va le proposer aux propriétaires, si les propriétaires ont à faire le déboisement, on va les
informer, on va s'organiser pour baliser dans les limites d'emprise, pour qu'ils voient où il y en a,

2760 pour ne pas y toucher, pour les conscientiser aussi, mais – c'est ça. C'est un travail de longue haleine, je pense, de toutes les parties impliquées, là.

LA PRÉSIDENTE :

2765 Mais, une fois, par exemple, suite à l'ouverture du territoire, qu'il y a une espèce exotique envahissante qui fait son apparition sur ce territoire-là, qui n'existait pas avant, quel engagement Hydro-Québec pourrait prendre envers ce propriétaire-là? Parce que ça se peut que l'introduction, elle ne sera pas dans l'année suivante. Ça se peut qu'elle soit 3 ans, 4 ans, 15 ans plus tard. Et c'est ce que monsieur fait référence par rapport à la perpétuité. Donc, quel engagement qu'Hydro-
2770 Québec pourrait prendre face à ces propriétaires-là?

Mme CAROLE CHAREST :

2775 En fait, Madame la présidente, prendre un engagement à perpétuité – on peut prendre des engagements, des choses qu'on est responsable ou on a un certain contrôle, mais quand on pense que ces espèces-là sont propagées par les graines des – par les graines que les oiseaux vont transporter, c'est difficile, à ce moment-ci, d'élaborer des engagements définitifs. Par contre, on est conscient du problème, on est conscient que nos emprises sont là. On travaille, on essaie de développer des méthodes, mais à ce stade-ci – déjà, on est en projet pilote pour essayer de
2780 trouver des ensemencements, parce que l'idée, c'est plus vite que tu réensemences, plus vite que tu occupes l'espace, bien, tu prends l'espace avant eux, là, ça fait que c'est des choses qu'on va essayer de mettre en place, mais c'est un travail de longue haleine.

LA PRÉSIDENTE :

2785 Est-ce qu'il y a d'autres éléments dans ce projet pilote là, ou c'est le seul, l'ensemencement?

Mme CAROLE CHAREST :

2790 Bien, à ce moment-ci, c'est l'ensemencement qui est le principal – le principal point, pour essayer de mettre au point un ensemencement qui serait top max contre les espèces exotiques envahissantes. On en utilise déjà qui donnent des résultats, mais là, on aimerait avoir quelque chose d'encore plus performant.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que c'est un projet à long terme, où est-ce que la participation de Forêt Hereford va être là à long terme?

Mme CAROLE CHAREST :

2800

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2805

On parle sur combien d'années?

Mme CAROLE CHAREST :

2810

On parle sur une quinzaine d'années.

LA PRÉSIDENTE :

Sur une quinzaine d'années? Merci.

2815

Est-ce que vous avez une seconde question?

M. DANY SENAY :

2820

Oui. Oui. Encore une fois par rapport à un envahisseur, mais cette fois-là, celui-là, il n'est pas transporté par les oiseaux.

2825

Donc, on connaît la problématique de l'accessibilité qui est créée par les lignes de transport d'Hydro-Québec. Donc, quels sont, encore une fois, les engagements à perpétuité du promoteur pour contrer l'utilisation illégale de l'emprise qui sera aménagée dans le milieu naturel protégé de la forêt Hereford, et je fais référence ici principalement au passage des véhicules hors route qui serait facilité.

LA PRÉSIDENTE :

2830

Madame Charest?

Mme CAROLE CHAREST :

2835

En fait, Madame la présidente, effectivement, on a déjà discuté de ce point-là avec les gens de Forêt. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va mettre en place, les gens d'Hydro-Québec – en fait, la problématique va se passer au croisement de l'emprise puis des chemins, hein, c'est principalement là que les véhicules peuvent accéder à nos emprises, alors quand on va avoir plus

2840 élaboré toute la stratégie d'accès, que tout va avoir été déterminé, on va regarder avec Forêt Hereford les différents endroits, puis on va proposer des mesures.

2845 Il existe toutes sortes de mesures. Ça peut aller de la clôture au fossé, mais là, au fossé, il faut voir au niveau de l'accès pour l'entretien, il y a tous ces éléments-là qui doivent être regardés, mais il existe certaines méthodes qui peuvent être utilisées, puis ce sera fait avec les gens, là, qui exploiteront la ligne, là, chez TransÉnergie Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Donc, vous allez explorer, avec Forêt Hereford, des méthodes de contrôle totales, où est-ce que, justement, les VTT, les jeeps, ne pourront pas accéder? Donc, ça peut être vraiment, là, du blocage total, non contournable?

Mme CAROLE CHAREST :

2855 C'est ça. À la clôture avec les cadenas qu'on partagerait – il y a différentes avenues qui seront regardées, évidemment, de concert avec les gens de Forêt, pour trouver le meilleur compromis, là, pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Très bien. Merci, Madame Charest.

Merci, Monsieur Senay.

M. DANY SENAY :

2865 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2870 J'inviterais monsieur François -- Bouchy-Picon? C'est peut-être un problème d'écriture; vous me direz si c'est bien votre nom.

2875 _____

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

2880

Ça semble être exact.

LA PRÉSIDENTE :

2885

Ça semble être exact? Merci.

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

2890

Merci. Bonjour. François Bouchy-Picon, je parle au nom de Forêt Hereford.

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous vous approcher du micro, s'il vous plaît?

2895

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2900

Merci.

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

2905

Alors, le document d'étude d'impact ne fait pas référence aux techniques de construction souterraine. Je sais qu'on a touché à ce sujet-là, mais j'ai compris que c'était juste une question budgétaire, comme celles qui ont été déployées par le partenaire du promoteur aux États-Unis. Puis, également, aucun tracé alternatif hors du territoire appartenant à Forêt Hereford n'a été présenté dans l'étude d'impact. Alors, ma première question : Quels ont été les efforts déployés par le promoteur afin d'éviter le passage de son projet dans le milieu naturel protégé de Forêt Hereford?

2910

LA PRÉSIDENTE :

2915

On va leur demander – Madame Veilleux – ça va être madame Charest?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. Je crois qu'on va avoir besoin d'un support visuel pour expliquer notre propos, si vous le permettez.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Est-ce que vous allez déposer ce support...?

2925

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2930

Merci.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2935

Alors, oui, ça va être madame Charest.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous pouvez vous approcher, Madame Charest.

2940

Mme CAROLE CHAREST :

Merci.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez avoir besoin d'un micro. Ce micro-là, est-ce que ça fonctionne pour vous?

Mme CAROLE CHAREST :

2950

Oui.

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Détachez-le. Gardez-le avec vous.

2960 **Mme CAROLE CHAREST :**

Bon. Alors, Madame la présidente, juste pour situer tout le monde, ce qu'on voit en vert, ici, c'est les limites de la propriété de Forêt Hereford. On en a parlé tout à l'heure, on parle de 5 000 hectares. La ligne qu'on longe avec la ligne à 450 kV est ici, et comme on l'expliquait, notre ligne à 450 kV bifurque pour s'en aller vers le Vermont. Ça fait qu'à un moment donné, on devait la quitter, compte tenu que le point de raccordement est ici au New Hampshire.

2965
2970 Donc, évidemment, le tracé le plus droit était le plus -- le plus facile, et celui, surtout, de moindre impact, aurait été du côté est, sauf que suite à toutes les rencontres qu'on a eues, à tous les inventaires qu'on a faits, on a tenté de regarder -- de sortir d'abord de cette forêt-là, mais aller plus à l'est était de prolonger grandement la ligne, sans compter tous les impacts visuels, puis, au final, on devait longer, ici, l'ensemble de la frontière, avec tous les impacts du paysage que ça allait causer, sans compter le fait que, inévitablement, on allait quand même rentrer dans la forêt.

2975 Du côté ouest, ç'a été aussi regardé, en fait, de longer un peu plus ici, autour du lac des Français, mais à cet endroit-là, c'est des milieux humides très importants, donc, qui n'étaient pas faciles à éviter, puis de toute façon, au final, on revenait vers notre point de raccordement, et on devait passer quand même au niveau, là, de la forêt Hereford, comme vous pouvez le voir. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a développé des variantes du côté est et du côté ouest, même si, du côté ouest, on parle de variantes de trois kilomètres de plus long, mais compte tenu de
2980 l'importance du milieu, on a regardé à trouver les meilleures variantes possibles.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Et la question de monsieur Bouchy-Picon portait aussi un certain élément, c'est l'enfouissement. Est-ce que vous avez considéré l'enfouissement, dans ce secteur-là?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2990 Alors, au niveau de l'ouverture, bien, on regarde toujours le projet de moindre impact, donc, quand on fait une ouverture d'un nouveau corridor, on regarde différents scénarios.

Rapidement, dans nos études préliminaires, on s'est rendu compte que les coûts d'enfouissement de ce projet-là étaient de l'ordre de près de 400 % plus dispendieux que les coûts

2995 du projet. Alors, rapidement, le scénario souterrain a été mis de côté, mais on a quand même regardé différents tracés alternatifs, pour s'assurer, justement, qu'on s'était assuré de la justification technique et économique du projet.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Enlevons l'aspect économique, juste pour bien examiner, là, puis de bien examiner cette question-là d'enfouissement. Si c'était raisonnable, à coût raisonnable, là, juste – on est dans l'hypothétique -- est-ce que l'enfouissement dans ce type de milieu là serait concevable?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3005 Bien, c'est sûr que la principale raison pour laquelle – et ce n'est pas seulement Hydro-Québec, là, c'est partout dans le monde. Toutes les utilités publiques, les proportions d'enfouissement de réseaux, c'est de l'ordre d'à peu près 1 %, là. C'est vraiment une solution d'exception, et principalement, vous avez raison, c'est une question de dollars.

3010 Alors, pour votre question, techniquement, est-ce que c'est faisable de faire du souterrain? La réponse, c'est oui. Est-ce que le souterrain est sans impact? La réponse est non, parce qu'à chaque extrémité d'une ligne souterraine, il y a quand même des structures qui doivent faire le lien entre le souterrain puis l'aérien. C'est des structures qui sont quand même assez imposantes.

3015 Typiquement, un scénario souterrain, c'est un scénario qui va longer des routes, pour différentes raisons d'accès, entre autres, l'hiver, donc, pendant la construction, les impacts sont plus importants que pour une ligne aérienne. Donc, c'est deux types de scénarios, puis il n'y a pas un de ces deux scénarios-là qui est sans impact.

3020 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous élaborer davantage sur les impacts? Parce que là, bon, vous avez parlé des deux structures, là...

3025 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui. Tout à fait.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais est-ce qu'il y a d'autres impacts, ou c'est les seuls?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3035 Oui. Tout à fait. Alors, compte tenu que c'est toujours un sujet d'intérêt, le souterrain, on a préparé différents supports visuels pour le bénéfice de la commission, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

3040 Absolument.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3045 Donc, j'aurais la capsule 103, s'il te plaît, Ariane.

3050 Donc – c'est bon? Donc, Madame la présidente, je parlais de ce type de structure aux deux extrémités d'une ligne souterraine. Donc, c'est ce type de structure là qu'on retrouverait. L'exemple qu'on a là, on a l'ordre de référence, là, avec les gens, là, la hauteur de ces structures-là. L'exemple qui est là, c'est une liaison à 120 000 Volts. Nous, on...

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous me spécifier la hauteur par rapport à un pylône, par exemple?

3055 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Tu l'as-tu?

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

3060 À peu près 25 mètres. À peu près.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3065 À peu près 25 mètres. Nous, dans notre cas, on est à 320, alors, c'est plus gros.

LA PRÉSIDENTE :

3070 O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3075 Donc, on n'en a pas de structure de cette nature-là pour le niveau de tension dont on parle pour la ligne. Donc, un scénario souterrain dans notre projet, hypothétique, aurait, à chacune de ses extrémités, une structure de cette envergure-là.

LA PRÉSIDENTE :

3080 Et est-ce que ça nécessite du déboisement? Juste comprendre davantage l'enfouissement, est-ce que ça nécessite du déboisement, ou – je sais que, par exemple, vous allez faire des structures – bien, si, par exemple, je compare avec ce qui va se faire au sud de la frontière, il y a quand même de l'enfouissement qui va se faire dans des milieux montagneux. Outre les coûts, est-ce qu'il y a – c'est quoi les impacts?

3085

Mme LYNDA VEILLEUX :

3090 Donc, peut-être qu'est-ce que je peux partager avec vous -- capsule 108, s'il te plaît, Ariane. C'est les différentes étapes et les infrastructures qu'on doit mettre en place quand on fait un réseau souterrain. Ça va vous donner une idée.

3095

On fait un réseau souterrain, normalement, en bordure de chemins publics. Dépendamment de la largeur des chemins publics, il peut y avoir du déboisement, il peut y avoir traversée de cours d'eau, donc, il faut faire une analyse exhaustive au niveau de l'évaluation environnementale aussi dans ce type de projet là. Donc, ça dépend du milieu dans lequel...

LA PRÉSIDENTE :

3100 Puis, au sud de la frontière, est-ce que c'est – ça ne va pas longer, là, nécessairement des routes, dans les montagnes Blanches?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3105 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça va longer des routes?

3110

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui.

3115 **Mme CAROLE CHAREST :**

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3120

O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3125

Alors, pour votre information, on a différentes étapes de construction. Donc, typiquement, un réseau souterrain, on a des tranchées à mettre en bordure de route, on a ce type d'équipement là, aussi, qui est enfoui, donc, on ne le voit pas, mais c'est quand même assez – assez volumineux.

3130

On a un exemple, ici, là, par rapport à un travailleur, où est-ce qu'on va joindre deux bouts de câbles souterrains. Donc, toutes ces infrastructures-là qu'on met en place en bordure des routes, et bien souvent, quand les routes sont étroites, il faut faire soit du déboisement, ou bloquer toute la route, donc, contribuent à l'augmentation des prix de ce type de solution là.

LA PRÉSIDENTE :

3135

Excusez-moi, là, j'emprunte sur votre temps, là, mais c'est parce que ça – ça se déboule – dans ma tête. On sait qu'il y a un projet que vous êtes en – qui est de l'avant, qui est le projet Hertel-New York...

3140 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3145

... où est-ce qu'il va y avoir de l'enfouissement sur la totalité de la ligne. Est-ce que c'est cette technique-là, ici, que vous nous présentez, qui va être utilisée pour cette ligne-là, ou est-ce que c'est seulement qu'un enfouissement – parce que, de ce que je comprends, là, ce n'est pas l'enfouissement type?

3150 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Non, c'est comparable – c'est comparable à cette technique d'enfouissement là. Dans le cadre du projet auquel vous référez, c'est un projet qui, comme notre projet, on a fait nos analyses économiques en début de projet, et de façon très exceptionnelle, dans le projet d'Hertel-New York, dû à des contraintes techniques très, très, très particulières, il s'est avéré que c'était le scénario souterrain qui était le scénario économiquement justifiable.

3155 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, faisons la comparaison des contraintes techniques entre le projet Hertel et le projet présent; pourquoi est-ce que c'est réalisable d'un côté, et que ça ne serait pas réalisable de l'autre?

3160 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, je vais demander à Vincent de compléter la réponse.

3165 **M. VINCENT FIHEY :**

Donc, il faut regarder les deux projets d'interconnexion. En fait, on peut voir que c'est deux projets assez différents, dans le sens que, du côté américain, le projet NPT, c'est un projet majoritairement aérien, donc aux deux tiers aérien, un tiers souterrain, et – alors que le projet d'interconnexion Hertel-New York, qui s'appelle CHPE du côté américain, c'est un projet qui est 100 % souterrain. Donc, ça, ç'a amené à faire des choix technologiques dans ces projets-là du côté américain. Pour le projet CHPE, le fait que la ligne soit entièrement souterraine, ça veut dire que la ligne est à l'abri de la foudre. Puis la contrainte de la foudre, c'est quelque chose qui vient changer les équipements qu'on doit utiliser pour la ligne d'interconnexion, incluant les deux postes convertisseurs.

3170 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, c'est par les choix au sud de la frontière qui a déterminé l'enfouissement de la ligne dans le projet Hertel-New York?

3175

M. VINCENT FIHEY :

3190

Dans le projet Hertel-New York, oui, puis il faut comprendre, aussi, que Hertel-New York, c'est un projet qui est – le parcours de la ligne est à 90 % du côté américain. C'est 600 kilomètres du côté américain.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais je m'intéresse au territoire québécois.

M. VINCENT FIHEY :

3200

Donc, les choix qui ont été faits pour Hertel-New York du côté américain, ça amenait des contraintes pour le projet au Québec, de sorte qu'il fallait enfouir la ligne à courant continu. Par contre – là, je peux peut-être compléter – il y a une étude d'impact sur le réseau qui a été réalisée pour le projet Hertel-New York, dans lequel il y a eu différents scénarios qui ont été regardés, et puis parmi ces scénarios-là, on a des scénarios avec une ligne aérienne, mais qui serait à courant alternatif. Donc, le convertisseur qui convertit le courant alternatif au courant continu, il est déplacé vers – tout près de la frontière, ce qui permet d'avoir la ligne à courant continu qui est à l'abri de la foudre d'un bout à l'autre, donc, on règle la contrainte technique, et puis on a une ligne à courant alternatif qui vient se raccorder au poste Hertel.

3205

3210

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste – excusez-moi, parce que là, je ne me sens pas tout à fait en connaissance des éléments que vous me parlez. La foudre. Expliquez-moi. Parce que je suis sûre, là, que je ne suis pas la seule à comprendre, là...

3215

M. VINCENT FIHEY :

Oui. Donc...

3220

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des aspects techniques là-dedans, là. N'hésitez pas. Allez-y. Expliquez-nous.

3225

M. VINCENT FIHEY :

3230 C'est bon. Donc, les lignes aériennes, évidemment, sont sujettes aux événements
climatiques, incluant la foudre. Donc, quand il y a des coups de foudre qui peuvent toucher les
lignes de transport, ça amène des contraintes de surtension sur les équipements de transport.
Donc, dans le cas d'une ligne à courant continu, ça amène des contraintes supplémentaires sur les
3235 câbles souterrains, sur les joints, comme on a vu tout à l'heure, et également au niveau des
convertisseurs à courant continu dans les postes.

LA PRÉSIDENTE :

3240 Donc, il y a un impact avec la foudre sur les convertisseurs, sur les joints, donc, sur
l'équipement total?

M. VINCENT FIHEY :

3245 Total -- oui.

LA PRÉSIDENTE :

3250 Donc, vu que c'est enfoui d'un côté, puis que ça ne serait pas enfoui de l'autre, il y aurait une
problématique technique?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3255 Oui.

M. VINCENT FIHEY :

3260 Il faudrait – exactement. Il faudrait apporter des modifications au projet du côté américain,
puis le projet Hertel-New York, il est à 90 % aux États-Unis, puis 10 % au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Madame – oui?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3265 Madame la présidente, juste – oups...

LA PRÉSIDENTE :

On vous entend.

3270

Mme LYNDA VEILLEUX :

J'aimerais juste mentionner deux éléments. Le projet Hertel-New York est toujours à l'étude du côté d'Hydro-Québec, donc, le niveau d'avancement du projet n'est pas du tout le même que le projet pour lequel on est ensemble, là, aujourd'hui et dans les prochains jours.

3275

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Veilleux.

3280

Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il n'aurait pas été possible de passer la ligne qu'on a ici via New York, pour la renvoyer ensuite vers le New Hampshire, pour éviter de reconstruire une nouvelle ligne?

3285

LA PRÉSIDENTE :

En fait, c'est d'éviter les interconnexions, le nombre d'interconnexions...

3290

LA COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça.

3295

LA PRÉSIDENTE :

... à la frontière. Est-ce qu'il y aurait eu une possibilité que cette ligne-là passe par le biais d'une autre interconnexion existante?

3300

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, ce qu'on vise avec ce projet-ci, c'est d'avoir un nouveau chemin vers la Nouvelle-Angleterre. Donc, c'est le marché qui est visé, c'est le marché qui est extrêmement intéressant pour Hydro-Québec. Donc, nécessairement, on doit aller desservir ce marché-là. Actuellement,

3305

nos interconnexions sont utilisées à pleine capacité sur ce marché-là, donc, on se devait de développer une interconnexion avec un partenaire américain. Le partenaire américain, lui, c'est un partenaire qui œuvre au New Hampshire. Alors, compte tenu que notre partenaire est au New Hampshire, bien, la ligne passe au New Hampshire.

3310

LA COMMISSAIRE :

Mais là, mais que la ligne, elle arrive aux États-Unis, elle va aller dans le souterrain au niveau des montagnes Blanches, ça fait que là, il y en a des convertisseurs pour les envoyer au souterrain?

3315

Mme LYNDA VEILLEUX :

Ah! C'est – bien, comme Vincent mentionnait, la ligne aux États-Unis, elle est principalement aérienne. Donc, c'est vrai qu'il y a des petites sections souterraines, mais ça n'amène pas le même genre de contraintes techniques que, exemple, dans le projet qu'on parlait précédemment, où est-ce que l'ensemble de la ligne sur -- 600 kilomètres, c'est ça?

3320

LA COMMISSAIRE :

Est souterraine?

3325

Mme LYNDA VEILLEUX :

... était enfouie.

3330

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y aurait une possibilité d'avoir certaines – sur la ligne d'interconnexion New Hampshire, pour continuer dans la lignée de la question de monsieur, est-ce qu'il y aurait une possibilité que ce soit – sur certains secteurs, que ce soit enfoui, alors que d'autres, ce serait aérien?

3335

Mme LYNDA VEILLEUX :

Au niveau du Québec?

3340

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

Au niveau du Québec, oui.

3350 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

3355 Bien, nous, on a regardé un scénario d'enfouissement pour la portion de l'ouverture du nouveau corridor, là, la portion quand on laisse la ligne – quand on arrête de longer la ligne existante, donc, on a regardé ce scénario-là, et pour les raisons que je mentionnais un petit peu plus tôt ce soir, principalement des raisons économiques, là, c'est des coûts de l'ordre de 400 % plus élevés, ce scénario-là n'a pas été retenu.

LA PRÉSIDENTE :

3360 J'ai une dernière question, puis après ça, je vous laisse la parole. Vous êtes patient. Je vous remercie.

3365 Maintenant, là, vous avez un marché qui s'est ouvert au New Hampshire qui a nécessité une nouvelle interconnexion. Est-ce que cette ligne-là a un calibrage qui va prévoir des besoins futurs, ou est-ce que, si d'autres marchés s'ouvrent, on va prévoir d'autres interconnexions encore? Alors, quelles sont vos prévisions?

M. VINCENT FIHEY :

3370 Oui. Donc, je vais répondre à cette question. Pour...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fihey?

3375 **M. VINCENT FIHEY :**

Oui -- monsieur Fihey.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Fihey. Excusez.

M. VINCENT FIHEY :

3385

Il n'y a pas de problème. Donc, pour le projet NPT, là, on est à la limite technologique, donc, à 1 090 mégawatts, c'est vraiment le maximum compte tenu de la technologie qui a été retenue dans ce projet-là, alors, il n'est pas possible de prévoir d'expansion dans le futur.

3390

LA PRÉSIDENTE :

3395

Est-ce qu'il y a d'autres marchés qui – j'essaie juste de voir, parce que là, on est rendu à trois interconnexions au Vermont, on a cette interconnexion-là maintenant ici, il va y en avoir – est-ce que vous avez une prévision par rapport aux besoins qui vont nécessiter d'autres interconnexions, puis on s'en va où, en fait, avec ces – parce que là, vous êtes en train d'explorer votre marché d'exportation, on est dans des contextes de changements climatiques, *et caetera*, puis que c'est une énergie verte, puis qu'il y a une demande au sud de la frontière. Est-ce qu'il y a d'autres interconnexions qui vont venir dans le futur, ou est-ce que les interconnexions actuelles vont être capables de répondre à cette demande-là? Je veux juste comprendre, là, cette multiplication-là d'interconnexions dans le futur.

3400

M. VINCENT FIHEY :

3405

Ce que je peux expliquer, au niveau du réseau de transport, on est un réseau de transport qui est ouvert à l'ensemble des demandeurs, donc, là, c'est un peu la mécanique interne d'Hydro-Québec, là, puis on a un système qui s'appelle Oasis, qui gère les demandes de service de transport sur le réseau. À l'heure actuelle, bien, on a évidemment le projet d'interconnexion NPT qui a fait l'objet d'une demande -- NPT ou Québec-New Hampshire qui a fait l'objet d'une demande de service de transport, et puis on a également la demande de Hertel-New York, puis on a une troisième demande également qui est à l'étude actuellement, avec...

3410

LA PRÉSIDENTE :

Quel endroit?

3415

M. VINCENT FIHEY :

Avec l'État du Vermont.

3420

LA PRÉSIDENTE :

3425 O.k. Et est-ce que cette nouvelle – juste pour comprendre l'impact cumulatif qu'il pourrait y avoir sur le territoire, est-ce qu'il va y avoir une autre ligne de transport qui va être aménagée?

M. VINCENT FIHEY :

3430 Là, on est à une étape très préliminaire des études, là, on est en train de réaliser l'étude d'impact sur le réseau...

LA PRÉSIDENTE :

3435 O.k.

M. VINCENT FIHEY :

3440 ... et puis, bon, on n'a pas...

LA PRÉSIDENTE :

3445 C'est-tu possible de prévoir des choses pour le futur puis de s'assurer qu'il n'y ait pas, justement, cette multiplication-là d'interconnexions et de lignes qui descendent du nord vers le sud pour ouvrir des marchés d'exportation?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3450 Là, Madame la présidente, les interconnexions – le développement de lignes de transport d'interconnexion tient compte de différents facteurs. Donc, des facteurs de marché, économiques, des opportunités d'affaires, et tout ça. Donc, avec l'horizon que mon collègue Vincent vous mentionne, on voit quand même ces projets-là se développer, pas à un court horizon, là, de deux, trois ans, là, on est sur un horizon de cinq, six, sept ans. Donc, dans ce domaine-là – et là, on va voir, dans cinq, six, sept ans, au fur et à mesure, les conditions de marché vont se préciser, les opportunités d'affaires aussi. Le marché de l'énergie, c'est un marché qui bouge aussi beaucoup.

3455 Notre priorité, nous, à Hydro-Québec, c'est d'alimenter la population locale et de saisir les opportunités d'affaires lorsqu'elles se présentent. Alors – c'est ça.

3460

LA COMMISSAIRE :

3465 Pour la capacité énergétique de vos lignes, O.k. – parce que là, celle-là qui est actuellement
– qui va être – en tout cas, là, qui est à l'étude actuellement, vous avez une capacité de
1 200 mégawatts, O.k., entre le Québec et le New Hampshire, puis la ligne, la capacité de la ligne
projetée, elle est de 1 090 mégawatts. Donc – au niveau du convertisseur, c'est ce que je
comprends, là, je suis moins – mais, normalement, tu sais, la ligne, elle a un potentiel de 1 200,
puis vous envoyez seulement 1 090; il y a – pourquoi? Il manque à peu près 110 mégawatts.

3470

M. VINCENT FIHEY :

3475 Bien, je peux peut-être expliquer. Peut-être que la confusion vient du fait que le projet, en
cours de route, la capacité a été révisée. Initialement, elle était prévue à 1 200 mégawatts, mais
étant donné les contraintes technologiques auxquelles on a fait face, la capacité a été revue à
1 090 mégawatts.

LA PRÉSIDENTE :

3480 Et quelles sont ces contraintes? On veut – mettez...

M. VINCENT FIHEY :

3485 Les contraintes, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Mettez de la chair autour de l'os, là.

3490 **M. VINCENT FIHEY :**

3495 Oui. Les contraintes sont liées à la technologie du courant continu. Donc, au niveau du
convertisseur à courant continu, quand on a – il y a eu des portions souterraines importantes qui
ont été ajoutées du côté américain, il a fallu changer la technologie du courant continu pour une
nouvelle technologie qui, elle, est limitée à 1 090 mégawatts.

LA COMMISSAIRE :

3500 Votre 125 millions de dollars, il inclut aussi le montant que coûte le convertisseur – les deux
convertisseurs?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Non. Le 125 millions de dollars est pour la ligne qui fait l'objet de l'étude aujourd'hui, donc, la ligne de 79 kilomètres.

3505

LA COMMISSAIRE :

Ça coûte combien, un convertisseur?

3510

Mme LYNDA VEILLEUX :

En fait, l'ensemble des interventions en complément de la construction de la ligne qui fait l'objet de l'étude du BAPE, il y a différentes interventions à faire sur le réseau d'Hydro-Québec, incluant l'ajout d'un groupe convertisseur de courant alternatif à courant continu, et l'ensemble des investissements sont de l'ordre de – c'est 618?

3515

M. VINCENT FIHEY :

618.

3520

Mme LYNDA VEILLEUX :

618 millions.

3525

LA COMMISSAIRE :

O.k. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3530

Moi, j'ai une petite dernière question, puis je vous le promets. Je vous le promets. Vous êtes très patient avec moi.

LA COMMISSAIRE :

3535

C'est une bonne question.

3540 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que cette nouvelle ligne-là dont vous venez de parler, qui se dirige vers le Vermont, est-ce qu'elle ne pourrait pas être jumelée avec celle que vous prévoyez pour Hertel-New York?

3545 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Bien, comme je vous dis, là, le projet Hertel-New York est toujours à l'étude...

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que vous pourriez jumeler – parce que vous m'avez parlé d'un autre projet, possiblement?

3555 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Je ne suis pas en mesure de vous donner cette réponse-là, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3560 O.k. Merci.

C'est à vous, maintenant.

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

3565

Merci. Merci beaucoup. Madame la présidente, j'aimerais remercier le promoteur de tous ces éclaircissements sur l'enfouissement, qui ne faisaient absolument pas partie de l'étude d'impact, d'ailleurs, c'était – ça n'en parlait absolument pas, et l'étude d'impact ne parlait pas non plus d'éviter complètement la propriété de Forêt Hereford. Le promoteur savait qu'il y avait une servitude, la vocation de la forêt interdit ce genre de – de passage de ligne qui – à cause des conséquences, apparemment, et l'étude d'impact ne considère absolument pas d'éviter complètement la forêt. Alors, j'aimerais savoir si ç'a été considéré, d'une certaine façon.

3570

LA PRÉSIDENTE :

3575

Merci. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3580

Bien, en fait, comme Carole l'expliquait tout à l'heure, effectivement, on se pose plein de questions en démarrage de projet, et effectivement, on a tenté d'élaborer des scénarios viables pour éviter la forêt, mais comme Carole l'expliquait tout à l'heure, là, les scénarios d'évitement amenaient aussi beaucoup d'impact. Alors, c'est pour ces raisons-là qu'ils n'ont pas été retenus.

3585

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

3590

Merci, Monsieur.

M. FRANÇOIS BOUCHY-PICON :

Merci infiniment.

3595

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter monsieur Hubert Pelletier.

3600

Bonsoir.

M. HUBERT PELLETIER

3605

M. HUBERT PELLETIER :

Bonsoir. Hubert Pelletier-Gilbert, je représente – je suis directeur chez Conservation de la nature Canada. Donc, est-ce que j'ai besoin d'expliquer...? Sûrement, pour votre bénéfice, quel est cet organisme. On est un organisme de conservation qui existe depuis 55 ans. C'est un organisme pancanadien, dans le style Canards illimités. Notre mission est de protéger la biodiversité, qu'elle soit située en terres publiques ou privées, en faisant l'analyse des pressions auxquelles la biodiversité fait face. Notre mission s'est concentrée, au Québec, principalement dans le sud du Québec, là où il y a la plus riche biodiversité, et là où il y a le moins d'aires protégées qui sont établies.

3610

3615

LA PRÉSIDENTE :

3620 Merci. Votre question?

M. HUBERT PELLETIER :

3625 Alors, ma première question est en lien, justement, avec les aires protégées. Alors, est-ce que – ou peut-être les personnes-ressources ici peuvent nous dire quel est le pourcentage d'aires protégées ici en Estrie?

LA PRÉSIDENTE :

3630 Vous me regardez, s'il vous plaît. C'est à moi que vous posez la question. Désolée.

M. HUBERT PELLETIER :

3635 Est-ce que vous pouvez demander à quelqu'un de nous dire quel est le pourcentage d'aires protégées ici en Estrie?

LA PRÉSIDENTE :

3640 Très bien. Alors, les personnes-ressources – Madame Marchildon?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3645 Oui. Juste une petite seconde. Ça ne sera pas long. Excusez. Je l'ai d'écrit. Des aires protégées – oui, excusez. Je l'ai ici. Le total...

M. HUBERT PELLETIER :

J'ai la réponse, si vous voulez.

3650 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Bien, je...

LA PRÉSIDENTE :

3655 Non, on va la – on l'a demandée au ministère; on va attendre sa réponse.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3660 Par rapport – il y a une carte des aires protégées de chacune des régions du Québec qui est publiée sur le site du ministère de l'Environnement. Il y a plusieurs aires protégées. Il y en a – j'ai la superficie totale, c'est 343 kilomètres carrés...

LA PRÉSIDENTE :

3665 Là, vous parlez pour la région ici, la région de l'Estrie, ou vous parlez pour le Québec en entier?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3670 Pour la région de l'Estrie...

LA PRÉSIDENTE :

3675 Merci.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3680 ... si je ne me trompe pas – puis des milieux comme le – des milieux naturels de conservation volontaire, il y en a 18 en Estrie.

LA PRÉSIDENTE :

3685 18 quoi? Excusez, soyez plus...

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Des milieux naturels...

LA PRÉSIDENTE :

3690 18 terrains? 18 milieux – ou c'est une superficie?

3695

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Non, il y a 18 milieux naturels de conservation volontaire comme, par exemple, la forêt Hereford.

3700

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que vous avez la superficie de ces 18 milieux-là?

3705

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Oui. C'est 9,4 kilomètres carrés.

LA PRÉSIDENTE :

3710

Merci. Votre seconde question?

M. HUBERT PELLETIER :

3715

Je pense qu'il va y avoir de l'information à mettre à jour. Ici, en Estrie, on est à 3,27 % du territoire qui est en aire protégée, alors que l'objectif du gouvernement est de 12 %, et la convention internationale...

LA PRÉSIDENTE :

3720

Vous me regardez, s'il vous plaît, Monsieur.

M. HUBERT PELLETIER :

3725

La convention internationale à laquelle le Québec a participé a établi les objectifs autour de 17 % des zones terrestres en aire protégée.

LA PRÉSIDENTE :

3730

O.k.

M. HUBERT PELLETIER :

Le territoire...

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va être très intéressant d'avoir tout ça dans votre mémoire.

3740 **M. HUBERT PELLETIER :**

Oui. Effectivement. Ma question est la suivante : Lorsqu'on arrive dans – lorsqu'un promoteur a un projet...

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous me regardez, s'il vous plaît.

M. HUBERT PELLETIER :

3750 ... en terre privée, est-ce que les aires protégées dans un régime privé reconnu par le gouvernement sont considérées comme étant importantes à maintenir et devraient faire l'objet de mesures particulières pour compenser lorsque les projets affectent les aires protégées?

LA PRÉSIDENTE :

3755 Donc, là, c'est une question en général, ou par rapport à notre projet ici?

M. HUBERT PELLETIER :

3760 Dans le cadre du projet ici, la nouvelle portion de la ligne sur 15 kilomètres qu'on nous a présentée passe, de ces 15 kilomètres-là, 10 kilomètres sur le territoire...

LA PRÉSIDENTE :

3765 Passent sur le territoire de Forêt Hereford?

M. HUBERT PELLETIER :

... de Forêt Hereford...

3770 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui a une servitude de conservation?

M. HUBERT PELLETIER :

3775

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3780

O.k. Peut-être nous expliquer, pour le bénéfice de la commission, la distinction entre une aire protégée, un terrain protégé par servitude, une réserve naturelle – alors, ces différents statuts de protection là, s'il vous plaît?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3785

En gros, comme je disais, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* reconnaît différents – plusieurs types de conservations qui sont reconnus en vertu de la Loi. Il y en a – c'est sous – excusez-moi, je pourrai vous revenir avec plus d'information, là, plus spécifique, là, mais – et il y a les servitudes de conservation aussi, mais celles-là, elles ne sont pas reconnues en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

3790

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on a l'aire protégée, la réserve naturelle?

3795

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Ça fait partie des différents...

3800

LA PRÉSIDENTE :

Statuts?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3805

... statuts -- excusez.

LA PRÉSIDENTE :

3810

De conservation en vertu de la Loi?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3815 Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3820 O.k. Puis les territoires – puis vous, vous assimilez, si je comprends bien le sens de votre question, un territoire protégé par une servitude de conservation forestière à une aire protégée?

M. HUBERT PELLETIER :

3825 Bien, en fait, il y a plusieurs des servitudes de conservation que détient Conservation de la nature qui sont reconnues par le gouvernement fédéral et provincial dans le réseau des aires protégées du Québec. Alors – puis, ici, le gouvernement du Québec fait la promotion de la conservation volontaire en terre privée par des fascicules qui sont distribués, et met en place des incitatifs financiers pour favoriser la conservation...

3830 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. HUBERT PELLETIER :

3835 ... en terre privée. Donc, c'est une...

LA PRÉSIDENTE :

3840 Mais là, on s'intéresse à la loi, parce que je pense qu'il y a...

M. HUBERT PELLETIER :

3845 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3850 Je comprends, là, que la servitude de conservation, justement, elle est là dans un objectif de protection...

M. HUBERT PELLETIER :

Oui.

3855

LA PRÉSIDENTE :

... et de conservation, mais si je comprends bien, en vertu de la loi dont vous avez mentionné, là -- parce que je ne veux pas la dire pas correctement, là -- ça n'a pas un statut légal?

3860

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Non. C'est ça. Par exemple, les aires -- on va regrouper ça sous le terme « *aires protégées* » -- les aires protégées en vertu de la Loi, ça leur donne un certain pouvoir. Par exemple, le ministre a un pouvoir d'ordonnance quand il y a un statut qui est donné, alors que sur une servitude de conservation, il n'a pas ce pouvoir-là de -- d'ordonnance, par exemple, d'arrêter des travaux qui auraient un impact sur un milieu naturel dans une aire protégée reconnue.

3865

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y a une reconnaissance quelconque? Est-ce qu'un territoire protégé par une servitude de conservation a une reconnaissance quelconque, autre que par les deux parties privées qui y sont impliquées?

3870

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Bien, en fait, comme le monsieur le disait, là, qu'il croit que les données du ministère...

3875

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pelletier, oui.

3880

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Oui, excusez -- par rapport aux données que j'ai données tantôt, là, sur les superficies d'aires protégées de milieux de conservation volontaire, les informations que j'ai données sont peut-être erronées, monsieur n'a pas tort, parce que le ministère, en ce moment, travaille à mettre à jour son registre. En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le ministère est obligé de tenir un registre des aires protégées. Il est en train...

3885

3890

LA PRÉSIDENTE :

O.k., là...

3895 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3900

Je viens mélangée, là. Donc, si le ministère est tenu de tenir un registre des aires protégées...

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3905

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3910

... et qu'une servitude de conservation forestière n'a pas de statut légal en vertu de la...

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3915

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3920

... loi en question, donc, pourquoi est-ce que le ministère a l'obligation de tenir compte de ces territoires-là dans ses registres?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

3925

Il n'a pas l'obligation de tenir compte...

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

3930 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

... de ces territoires-là dans ses registres, mais il fait l'exercice en ce moment d'essayer de les inclure, pour qu'ils soient connus au public, ces milieux-là. Donc, oui, les données que j'ai peut-être données sont erronées, parce que le ministère est en train de mettre à jours ses données pour les rendre publiques, en fait. Il doit avoir...

3935

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Puis pour information pour la commission et pour le public, est-ce que vous pourriez nous déposer un lien vers le site où les détails de protection sont présentés?

3940

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Oui. Absolument. Puis même le guide que monsieur faisait référence, je voulais justement – je me l'étais noté pour vous le mentionner. Il existe un guide sur la conservation volontaire, puis dans lequel il y a les principales options de conservation légales pour les propriétaires de terres privées.

3945

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

3950

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Donc, un propriétaire qui serait intéressé à rendre sa – donner des pouvoirs de conservation perpétuels ou à long terme peut se référer à ce guide-là pour savoir un peu quelles seraient les options qu'il y aurait.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Puis il y avait une – excuse-moi – il y avait une – bien, vas-y.

3960

LA COMMISSAIRE :

C'est simplement parce que moi, je comprends que ce que monsieur Pelletier veut, c'est que les statuts ou les servitudes de nature privée soient éventuellement comptabilisés et tenus en compte par le gouvernement, pour éventuellement contribuer à passer les aires protégées du 12

3965

vers le 17 %, afin qu'on soit capable d'avoir, tu sais, des territoires comme celui de la forêt Hereford...

3970

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

3975

M. HUBERT PELLETIER :

Je peux vous...

LA PRÉSIDENTE :

3980

Vous avez un deuxième volet à votre question qui vient de m'échapper; est-ce que vous pourriez nous la...?

M. HUBERT PELLETIER :

3985

Oui. C'était -- justement, le deuxième volet à ma première question, c'était à savoir si, justement, quand le gouvernement émet ses directives -- lors du moment du dépôt des études d'impact, le gouvernement émet ses directives à un promoteur...

3990

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. HUBERT PELLETIER :

3995

... puisque ce registre-là existe, puisque, en tout cas, nous, comme organisme, comme bien d'autres, on transmet toutes nos données sur les ententes particulières qu'on a avec des terrains, que les terrains protégés soient les nôtres ou sous servitude, souvent, on a fait ces projets-là même en partenariat avec les deux paliers de gouvernement, est-ce que, quand les promoteurs présentent un projet, est-ce que le gouvernement, dans ses directives, porte une attention ou émet cette directive-là de porter une attention particulière si le projet doit avoir un impact sur des terres privées? Est-ce qu'on porte une attention particulière à ces conditions-là qui sont enchâssées sur un titre de propriété, qui sont...

4005

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau.

4010

M. HUBERT PELLETIER :

... publiées au registre foncier, et qui sont légalement contraignantes pour un propriétaire?

4015

LA PRÉSIDENTE :

Madame...

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

4020

Madame Fortin.

LA PRÉSIDENTE :

4025

... Fortin.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

4030

En fait, après vérification dans la directive que le ministre a émise pour qu'Hydro-Québec puisse faire son étude d'impact, à la liste 2, *Principales composantes du milieu*, par rapport au milieu biophysique, il est noté de prendre en compte les aires protégées, exemple, parc national et réserve écologique voués à la protection et à la conservation. Donc, c'est un élément qui doit être pris en compte par le promoteur dans sa planification de son projet, puis si je ne m'abuse, là, normalement, dans la section sur les impacts, là, en fait, on doit revenir sur ce même aspect-là, de décrire, le cas échéant, s'il y a des impacts sur ces milieux-là.

4035

LA PRÉSIDENTE :

4040

Puis, est-ce que le ministère, par après, dans son analyse, pourrait, si, justement, ça passait à travers d'une réserve – d'un territoire qui est lié par servitude de conservation -- à certaines conditions particulières, certaines mesures d'atténuation particulières?

4045

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

4050 Bien, effectivement, dans le cadre de la procédure, nous, on consulte la direction des aires protégées du ministère, à titre – au même titre que plein d'autres ministères et autres directions à l'interne de notre ministère, puis c'est eux, là, qui sont en charge de regarder ces aspects-là du projet puis d'émettre leurs recommandations. C'est sûr que, là, on va les reconsulter à l'analyse environnementale s'ils ont des recommandations à cet effet-là au niveau des mesures d'atténuation ou voire de compensation, c'est sûr que ça va être pris en compte dans notre analyse globale du projet.

4055

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Je vous remercie.

4060

M. HUBERT PELLETIER :

Bien, ça, c'était la première question sur les aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

4065

O.k. O.k. Allez-y. Allez-y, oui.

M. HUBERT PELLETIER :

4070

Juste pour compléter, c'est plus par rapport au design du projet, ici, de ligne d'interconnexion. En fait, nous, on partage ça un peu avec Hydro-Québec, là, à peu près les mêmes objectifs de connectivité, sauf qu'on le fait à l'échelle nord-américaine...

LA PRÉSIDENTE :

4075

Oui.

M. HUBERT PELLETIER :

4080

... puis justement, l'idée, c'est d'avoir un système d'aires protégées interconnectées entre elles. C'est ce qui manque ici au Québec. Dans le cas d'une nouvelle ligne électrique comme ça, on se demandait s'il y avait une réflexion qui a été faite en termes de design. Par exemple, comme, bon, on longe sur une grande portion un tracé déjà existant, donc, on s'intègre à ça, on l'a bien compris aujourd'hui, ç'a été bien expliqué, et puis, pour la nouvelle portion qui passe dans une

4085 aire protégée semblable à celle des États-Unis, où la ligne va être enfouie, mais ce qui est proposé
chez nous, c'est que ça ne le soit pas, est-ce qu'il pourrait y avoir un petit supplément en termes de
design visuel, paysager, d'intégration, en plus des efforts que le promoteur veut faire en termes de
suivi d'espèces et de l'environnement, pour que ce soit également quelque chose d'agréable dans
le paysage? Donc, c'est ce souci d'intégration là.

4090 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous faites référence à quoi? Parce que là, je le sais que, dans le cas de la forêt Hereford, il
y a le projet pilote, où est-ce qu'on va réduire le déboisement...

4095 **M. HUBERT PELLETIER :**

Le tracé.

4100 **LA PRÉSIDENTE :**

Le – pas la longueur du tracé, là...

4105 **M. HUBERT PELLETIER :**

Le déboisement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4110 ... mais le déboisement, donc...

M. HUBERT PELLETIER :

L'emprise.

4115 **LA PRÉSIDENTE :**

... vous pensez à quoi?

4120 **M. HUBERT PELLETIER :**

Bien, je pense à des choses que j'ai vues dans d'autres pays. Par exemple, au lieu que ce
soit un simple pylône, c'est un panache d'original qui tient les fils, tu sais, puis il y en a plusieurs

4125 comme ça, ou c'est un homme et une femme qui tiennent les fils comme ça, donc – ça donne une espèce d'esprit – donc, je ne veux pas dire que ces exemples-là doivent être reproduits chez nous. Vous allez peut-être – ça paraît saugrenu, mais je pose la question en général de...

LA PRÉSIDENTE :

4130 S'il y a un exercice qui a été fait?

M. HUBERT PELLETIER :

4135 D'exercice de design et d'intégration paysagers, parce qu'au Québec, bon, il y a quand même un peu ce souci-là, aussi, qu'on doit avoir.

LA PRÉSIDENTE :

4140 O.k. Alors, Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4145 Bien, Madame la présidente, moi, j'inviterais les gens de CNC à poursuivre leur collaboration dans notre table de travail, information et échange, parce qu'à notre connaissance, dans le cadre du projet, c'est la première fois qu'on porte cette idée-là à notre attention. On est tout à fait ouvert à regarder la possibilité, mais comme tout design de conception électrique, il y a plusieurs contraintes à considérer. On sait qu'il y a beaucoup d'images qui circulent sur le Web concernant ce type de pylône là. Il y en a certains qu'on sait qu'ils ne sont pas vrais, là, qu'ils n'existent pas pour vrai.

4150

M. HUBERT PELLETIER :

C'est des simulations?

4155 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

C'est ça, donc – mais il y a plein de critères techniques aussi là-dedans, donc, nous, on est prêt, à tout le moins, à entendre la proposition, à faire un premier niveau d'analyse, on vous invite, là...

4160

LA PRÉSIDENTE :

4165 Parfait.

Mme LYNDA VEILLEUX :

4170 ... à partager ça avec nous.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

4175 Alors, je le sais, là, on ne prend pas de pause, puis je me sens un peu coupable pour vous, sauf qu'il reste – un, deux, trois, quatre, cinq – six personnes. Alors, ce que je vous proposerais, vu l'heure tardive qui commence à passer, qu'on continue, pour essayer de terminer un petit peu plus tôt que de terminer plus tard, mais ça ne sera pas quelque chose qu'on va faire tout le temps, là. C'est notre première soirée ensemble. Donc, on va passer les cinq personnes qui sont sur la liste. Et je déclare que le registre est fermé pour aujourd'hui. Nous allons être de retour demain pour deux séances, donc, vous allez avoir l'opportunité de poser des questions demain aussi.

Alors – oui, je vais dire – alors, monsieur Patrice Laliberté.

4185 Bonsoir.

M. PATRICE LALIBERTÉ

4190 **M. PATRICE LALIBERTÉ :**

Donc, Patrice Laliberté, de l'organisme Conservation de la nature.

LA PRÉSIDENTE :

4195 Bonsoir.

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4200 Donc, une petite précision, c'est que sur le territoire de Forêt Hereford, la servitude de conservation forestière, c'est Conservation de la nature qui est détenteur de ces droits-là, et Forêt

Hereford, ils sont propriétaires du fonds de terre, et assurent la gestion et le bon déroulement des activités...

4205 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4210 **M. PATRICE LALIBERTÉ :**

... sur le territoire, et nous sommes également propriétaire de la réserve naturelle, et il y a un lien très fort entre les deux territoires, un rôle de service écologique entre la réserve naturelle et la forêt Hereford.

4215 Donc, ma question : La nouvelle portion du tracé passerait sur la forêt Hereford, le territoire sous servitude de conservation réelle et perpétuelle. Hydro-Québec propose différentes mesures d'atténuation pour réduire l'impact. On a parlé de réduire la largeur de l'emprise et du projet pilote. Ces deux initiatives vont s'étendre sur une période limitée à environ 15 ans, donc, selon l'information qui a été divulguée. Toutefois, les installations d'Hydro-Québec seront en place à
4220 perpétuité. La servitude de conservation est réelle et perpétuelle également. Quels sont les autres engagements, moyens, outils qui permettront à Hydro-Québec d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts qui touchent la forêt Hereford durant la période d'exploitation? Et comme j'ai dit, elle est à perpétuité.

4225 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Madame Veilleux?

4230 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Alors, comme je le mentionnais tout à l'heure, puisque la table d'information et de travail conjointe avec CNC, Forêt et Hydro-Québec est toujours en vigueur, il est définitivement trop tôt pour prendre des engagements sur quelque volet que ce soit, mais on va poursuivre les échanges, et on sait que c'est une préoccupation à la fois de CNC et de Forêt Hereford, cet élément-là.

4235 **LA PRÉSIDENTE :**

Et juste pour – cette table de concertation là, elle a une durée de vie de – est-ce qu'elle va être – oui, la durée de vie de cette table de concertation là serait de combien?

4240

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, en fait, nous, étant – compte tenu que c'est un projet pilote, hein, sur...

4245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

4250

... 15 ans, ça va être minimum cette période-là. Bon, elle va peut-être...

LA PRÉSIDENTE :

4255

C'était 20 ans dans l'étude d'impact, là.

Mme LYNDA VEILLEUX :

15 à 20 ans.

4260

LA PRÉSIDENTE :

Oui, 15 ans? 15 à 20 ans?

4265

Mme LYNDA VEILLEUX :

Qu'est-ce qui est écrit dans l'étude d'impact. Donc, cette – si ce n'est – peut-être qu'elle va prendre une autre forme, mais c'est sûr qu'il va demeurer la collaboration entre Hydro-Québec, les gens de la forêt, pour la durée des projets pilotes. Minimale.

4270

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est un engagement de votre part que ce comité-là va exister pour la durée du projet pilote, qui est de 15 à 20 ans?

4275

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien – oui. Les fréquences vont être ajustées en conséquence pour faire le suivi, parce que là, on se voit quand même assez régulièrement, hein...

4280 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

4285 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

... c'est de – une fois par mois, minimum, des fois plus, donc...

LA PRÉSIDENTE :

4290 Et est-ce que ça pourrait être renouvelable?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Euh... qu'est-ce que...?

4295 **LA PRÉSIDENTE :**

Après 15, 20 ans, est-ce que ce projet, cette entente-là avec les partenaires, pourrait se poursuivre?

4300 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Bien, nous, on n'est pas fermé à rien, mais comme je disais, puisqu'il reste beaucoup de choses, quand même, à finaliser avec ces deux organismes-là, il est encore trop tôt, là, pour prendre des engagements à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

4310 Est-ce que vous avez une seconde question?

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4315 Est-ce que je peux demander des précisions sur cette question?

LA PRÉSIDENTE :

4320

C'est à moi – oui.

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4325

Sur cette question-là? Oui?

LA PRÉSIDENTE :

4330

Oui. Allez-y.

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4335

En fait, ce qu'on veut savoir, c'est un peu c'est quoi le plan de suivi qui va être fait des mesures d'atténuation.

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

4340

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4345

Donc, on comprend qu'il peut y avoir des EFE qui vont – pardon, des espèces exotiques envahissantes qui pourraient envahir, on mentionne le projet pilote. Il pourrait y avoir de l'érosion créée par – bon, on va déboiser, là, et on va affecter quand même beaucoup de territoire, ça pourrait se ramasser dans les ruisseaux, sédimentation, ça pourrait nuire aux frayères, aux habitats de salamandres. On va faire des plantations...

LA PRÉSIDENTE :

4350

O.k. Alors, votre question, c'est vraiment...?

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4355

Je veux savoir, est-ce qu'il y a un plan à perpétuité pour suivre ces éléments-là? Parce que la ligne, elle va être là à perpétuité.

LA PRÉSIDENTE :

4360 Très bien. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4365 Bien, en fait, l'impact d'une ligne électrique sur un territoire, c'est des éléments qu'on maîtrise assez bien. On maîtrise aussi bien les mesures d'atténuation qu'on propose de mettre en place. Maintenant, il faut les regarder avec les intervenants de Forêt et de CNC, un par un, pour avoir l'opportunité d'expliquer tout l'historique aussi de ce type de mesure d'atténuation qu'on a, qu'on peut partager avec ces intervenants-là, et ça va faire l'objet de discussions à venir dans le cadre de cette table d'échange là.

4370

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

4375

M. PATRICE LALIBERTÉ :

 Donc, ma deuxième question concerne les paysages. Évidemment, on est dans un environnement particulier; le mont Hereford, c'est la troisième plus haute montagne de l'Estrie, 865 mètres. Donc, c'est un enjeu majeur, là, les impacts sur les paysages. Bon, on a mentionné qu'il y avait des impacts sur le paysage dans l'environnement, que ça avait été considéré, puis qu'on avait atténué un maximum, qu'on avait choisi le parcours qui avait le moins d'impact. Par contre, dans l'étude, c'est très difficile de comprendre quels seront les impacts au sein de la propriété. Donc, on a qualifié l'endroit où est-ce que la ligne va passer de « *peu visité* », « *peu vu* », donc peu valorisé. Pourtant, le territoire de Forêt Hereford est désigné comme étant important pour ses paysages, dans son ensemble, c'est quelque chose qui est reconnu par les communautés locales, c'est reconnu par un organisme de conservation...

4380

4385

LA PRÉSIDENTE :

4390 O.k. Donc, votre question?

M. PATRICE LALIBERTÉ :

4395 Alors, j'aimerais savoir, étant donné la vocation qui a été donnée aux forêts Hereford, comment on peut savoir comment notre propriété, de l'intérieur, sera affectée, compte tenu du fait que notre produit à nous autres, ou qu'est-ce qu'on a, c'est un milieu naturel qui peut être mis en

4400 valeur et dont les paysages peuvent être mis en valeur, et là, ils seront grandement affectés par la présence de cette ligne, malgré les mesures d'atténuation. Est-ce qu'on peut savoir si Hydro-Québec peut mieux évaluer cet aspect-là, et nous fournir des outils pour nous aider à élaborer nos projets de mise en valeur dans le futur?

LA PRÉSIDENTE :

4405 O.k. Alors, Madame Charest? Non. Vous avez -- les deux en même temps sur le piton.

Mme CAROLE CHAREST :

La gâchette.

4410 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Charest.

Mme CAROLE CHAREST :

4415 Alors, Madame la présidente, bien, je voudrais rassurer monsieur Laliberté. En fait, d'abord, il faut savoir qu'on a fait les études paysagères en fonction des méthodes en vigueur, les méthodes d'Hydro-Québec en fonction de toute la littérature, mais suite aux préoccupations, lors de la table d'échange et d'information, qui ont été soulevées, et par Forêt, et par les représentants de CNC, on s'est engagé à développer un modèle 3D, dans la forêt. Comme ça, ils vont avoir vraiment le fin mot de l'histoire. On a nos pylônes 3D, ça fait qu'on va être en mesure de faire cette présentation-là. C'est d'ailleurs prévu au début du mois de novembre prochain, donc, à ce moment-là – tu sais, parce que je comprends le souci de monsieur Laliberté, mais quand on fait une analyse paysagère, encore faut-il qu'il y ait un chemin ou qu'il y ait un accès pour voir la chose. Actuellement, tout est boisé. Ça fait que je peux comprendre son inquiétude. Donc, avec une simulation 3D...

LA PRÉSIDENTE :

4430 3D?

Mme CAROLE CHAREST :

4435 ... où on verra l'emprise et les pylônes, puis on va se promener dedans...

LA PRÉSIDENTE :

Et de différents...

4440 **Mme CAROLE CHAREST :**

Et de différents points de vue...

LA PRÉSIDENTE :

4445 ... points de vue?

Mme CAROLE CHAREST :

4450 ... qu'il y aura – d'ailleurs, je pense qu'ils nous ont fourni, à cet égard-là, 11 points de vue qu'ils étaient intéressés à savoir, bien, on travaille justement sur ce modèle-là.

LA PRÉSIDENTE :

4455 Là, ça, ça va être complété quand?

Mme CAROLE CHAREST :

4460 Bien, en fait, on a prévu, là, parce que c'est quand même assez de travail et...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4465 **Mme CAROLE CHAREST :**

... prévu une rencontre début novembre. Je pense que la date est arrêtée. Il me semble que c'est le 2 ou 3 novembre, si je ne me trompe pas.

4470 **LA PRÉSIDENTE :**

La commission serait intéressée à avoir cette présentation-là. Est-ce que ce serait possible pour nous?

4475 **Mme CAROLE CHAREST :**

Bien, si ça vous tente de venir à Sherbrooke, ça nous fera plaisir.

4480 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, nous, on ne pourrait pas se déplacer, mais est-ce que vous allez avoir des documents que vous pourriez déposer, ou des simulations visuelles?

4485 **Mme CAROLE CHAREST :**

Bien, c'est parce que, une simulation visuelle, là, on va se comprendre, c'est toujours requestionné par tout le monde. Même si c'est fait selon les règles de l'art, les gens nous disent tout le temps : « *Bien, c'est le point de vue que vous avez pris* », c'est ci, c'est ça, et dans le cas de la forêt, justement pour élucider ça, c'est vraiment un modèle numérique. On va se promener dedans. Ça fait que je n'ai pas de document papier à vous donner, mais une belle petite présentation, si ça vous tente.

4490 **LA PRÉSIDENTE :**

4495 On va y penser, on va vous revenir.

Mme CAROLE CHAREST :

4500 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bien, je vous remercie, Monsieur Laliberté.

4505 **M. PATRICE LALIBERTÉ :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4510 Je vais inviter madame Mélanie Lelièvre.

Bonsoir.

4515

Mme MÉLANIE LELIÈVRE

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4520

Bonsoir. Alors, merci, Mesdames les commissaires. Alors, moi, je suis extrêmement inquiète, préoccupée. Donc, à titre de directrice générale d'une organisation de conservation qui travaille sur un grand territoire avec...

LA PRÉSIDENTE :

4525

Lequel? Vous pouvez le nommer, s'il vous plaît?

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4530

Pardon. Corridor appalachien.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4535

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4540

Et donc, on travaille avec 17 organismes locaux de conservation, et également, on travaille très étroitement avec Conservation de la nature. Donc, la question porte sur les impacts qu'aura le geste d'Hydro-Québec à l'égard de la servitude de conservation sur l'ensemble des initiatives de conservation qui se déploient en terre privée. Donc, en fait, vraisemblablement, Hydro-Québec s'apprête à bafouer la servitude réelle et perpétuelle de Conservation...

LA PRÉSIDENTE :

4545

Est-ce que je pourrais avoir votre question? Parce que ça, vous allez pouvoir le mettre dans un mémoire...

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4550

Oui. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

4555 ... puis c'est votre opinion, donc, si vous pouviez juste, s'il vous plaît...

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4560 C'est – oui. Mais...

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

4565 **Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

... il y a un minimum de préambule que j'essaie de faire.

LA PRÉSIDENTE :

4570 Mais juste en tenir à des faits, s'il vous plaît.

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4575 Voilà. Donc, en fait, il y a – la servitude de conservation, elle est largement utilisée et déployée au Québec, dans le sud du Québec, comme mesure efficace de protection de la biodiversité, et c'est une mesure qui est reconnue par les paliers de gouvernement, on en a parlé plus tôt. Alors, dans ce contexte, j'aimerais savoir si le gouvernement du Québec, en l'occurrence, Hydro-Québec, est conscient...

4580 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est à moi que...

4585 **Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

4590 ... du grave précédent, vraiment, du précédent très néfaste qui va être fait par le déni de la servitude de conservation sur l'ensemble des initiatives de conservation qui se déploient en terre privée au Québec. Parce qu'il n'y a pas juste cette servitude-là, là, il y en a beaucoup. Juste sur le territoire sur lequel on travaille, on parle d'environ 7 000 hectares qui sont protégés par des servitudes de conservation. Alors, pensez au message qu'on va envoyer.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Alors, la question, elle est...

4595

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

Alors, la question est sur cet impact.

4600

LA PRÉSIDENTE :

... sur les impacts. Donc, est-ce que Hydro-Québec est consciente du fait qu'elle ne respecte pas – du précédent qu'elle crée en ne respectant pas une servitude de conservation?

4605

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4610

Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4615

En fait, dans le développement du projet, on est très conscient de la valeur de la forêt, donc, c'est pour cette raison qu'on a tenté, dans un premier temps, de l'éviter. Dans un deuxième temps, puisqu'il n'était pas possible de l'éviter, c'est pour cette raison-là qu'on a mis en place un organisme, une table de concertation avec les gens du milieu, les détenteurs de la servitude directement touchés...

4620

LA PRÉSIDENTE :

Donc, juste les nommer, s'il vous plaît? Donc, Conservation de la nature...?

4625

Mme LYNDA VEILLEUX :

C'est Conservation de la nature...

4630

LA PRÉSIDENTE :

Forêt Hereford?

4635 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

... Forêt Hereford...

LA PRÉSIDENTE :

4640

Et vous?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4645

... et nous, et notre document de travail est effectivement les servitudes. Alors, Hydro-Québec tient compte des éléments de la servitude. Il y a d'ailleurs plusieurs éléments de la servitude qu'on a ajusté le tracé pour se conformer à certains éléments de la servitude, il y a d'autres éléments qu'il va être beaucoup plus difficile, on va mettre des mesures d'atténuation, donc, on travaille ça avec les gens directement concernés depuis le tout début du projet.

4650

LA PRÉSIDENTE :

4655

Je vais me diriger au ministère. J'aimerais savoir si, par le passé, il y a déjà eu des lignes de transport ou d'autres types d'infrastructures qui – ça pourrait être des oléoducs, ou autres choses, puis je ne veux pas ouvrir cette porte-là, là, mais qui passent à travers de milieux protégés. Est-ce que c'est la première fois qu'on va avoir ce type de situation là, ou est-ce que, ailleurs sur le territoire, des infrastructures de ce type-là de services publics passent sur des territoires protégés?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

4660

Je ne pourrais pas parler pour les servitudes réelles de conservation, comme c'est dans le cas ici, mais, par exemple, dans des aires protégées reconnues sous la loi, il y a une autorisation ministérielle qui doit être obtenue s'il y a des travaux qui sont effectués qui vont à l'encontre ou qui ne sont pas prévus dans l'usage ou l'aménagement de l'aire de la réserve naturelle privée. Mais, dans le cas ici, on parle d'une réserve de conservation réelle, là...

4665

LA PRÉSIDENTE :

Non, je suis d'accord, mais je veux juste savoir, là...

4670 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Oui.

4675 **LA PRÉSIDENTE :**

Et donc, est-ce qu'il y a un précédent connu? Là, vous me parlez de ce que la loi permet; donc, ça prend une autorisation ministérielle pour permettre, justement, ce type d'infrastructure là de passer dans un milieu protégé reconnu par la loi. Est-ce qu'il y a des précédents? Est-ce que ça...?

4680 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Pour des servitudes de conservation...

4685 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas pour des servitudes de conservation.

4690 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Non? Oui...

LA PRÉSIDENTE :

4695 Soit pour des aires protégées...

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Oui.

4700 **LA PRÉSIDENTE :**

... soit pour des réserves naturelles...

4705 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Oui, il y en a.

LA PRÉSIDENTE :

4710

... il y en a?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

4715

Oui, il y en a. Je peux même vous en déposer, parce que c'est publié dans la Gazette officielle, donc...

LA PRÉSIDENTE :

4720

Très bien. Oui, j'apprécierais d'avoir ça déposé...

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

4725

... je peux vous en déposer deux exemples.

LA PRÉSIDENTE :

4730

... parce qu'on essaie, là, de mesurer, justement, les niveaux de protections, et ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

4735

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Votre seconde question, s'il vous plaît?

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

4740

C'était ma seule question, mais, en fait, la question, c'était si Hydro-Québec avait évalué l'impact sur les autres servitudes de conservation. Là, on me dit qu'il y a une table spécifiquement pour celle-là, mais, pour moi, on n'a pas répondu pleinement à la question.

4745

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter, Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4750 Non.

LA PRÉSIDENTE :

4755 Non? Je vous remercie.

Mme MÉLANIE LELIÈVRE :

Merci.

4760 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter – oui, Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

4765 Oui, je voudrais savoir, Madame Veilleux, avez-vous des exemples où est-ce que Hydro-Québec a construit des lignes dans des aires protégées? Avez-vous traversé des aires protégées, à certains endroits?

4770 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Je n'ai pas l'information avec moi, Madame Larouche.

LA COMMISSAIRE :

4775 Est-ce que ce serait possible de faire quelques vérifications pour nous donner ça?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4780 On pourra vérifier, oui.

LA COMMISSAIRE :

4785 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je vais appeler monsieur Stéphane Théroix.

4790

Vous avez été patient. Merci. Bonsoir.

M. STÉPHANE THÉROUX

4795

M. STÉPHANE THÉROUX :

Bonsoir, Madame la présidente. Moi, je suis un résidant d'Ascot Corner.

4800

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4805

M. STÉPHANE THÉROUX :

Je suis déjà voisin de la ligne qui passe présentement, puis je suis justement voisin à l'image qu'ils ont montrée du développement – il y avait un petit développement qu'ils ont montré tantôt.

4810

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4815

M. STÉPHANE THÉROUX :

C'est moi juste le voisin à côté. Ils ont décidé de passer sur mon bord au lieu de passer sur leur côté.

4820

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

4825

M. STÉPHANE THÉROUX :

Moi, ma question, c'est plus : Il y a combien de propriétaires qui sont touchés, sur le 79 kilomètres, en totalité?

4830

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Alors, on va répondre tout de suite à cette question-là. Madame Veilleux?

4835

Mme LYNDA VEILLEUX :

170.

LA PRÉSIDENTE :

4840

170 propriétaires, oui?

M. STÉPHANE THÉROUX :

4845

Et sur ces 170 propriétaires-là, combien de propriétaires ont été rencontrés et ont déjà une entente préétablie?

LA PRÉSIDENTE :

4850

Oui. Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

4855

Réponse en deux temps : L'ensemble des propriétaires ont été contactés à au moins une reprise, quelques propriétaires, plus d'une reprise, peut-être même cinq, six reprises, dépendamment, là, des enjeux. Les ententes, il faudrait que je vous revienne avec cette donnée-là.

LA COMMISSAIRE :

4860

Est-ce que vous avez été rencontré?

4865 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Oui. Oui, j'ai été rencontré. J'ai même une rencontre qui va sûrement suivre.

4870 **LA COMMISSAIRE :**

O.k. Est-ce que votre résidence est à l'intérieur du 150 mètres, ou faites-vous partie des personnes – des résidences qui sont expropriées ou peut-être expropriées?

4875 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Oui.

LA COMMISSAIRE :

4880 Vous faites donc partie des six résidences qui sont touchées?

M. STÉPHANE THÉROUX :

Oui.

4885 **LA COMMISSAIRE :**

O.k.

4890 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Madame la présidente, si vous me permettez juste de préciser, aucune expropriation n'est prévue dans le cadre du projet.

4895 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? C'est tout des ententes de gré à gré?

4900 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4905

O.k. Merci pour la précision.

Est-ce que vous avez une autre question? Là, c'était une question à deux volets, là, mais...

4910

M. STÉPHANE THÉROUX :

Bien, dans le fond, si je ne peux pas avoir le nombre, est-ce qu'il y a des ententes qui sont déjà...?

4915

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, on vous l'a donné, le nombre? Ils ont...

4920

M. STÉPHANE THÉROUX :

Le nombre d'ententes préétablies. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas vraiment me répondre s'il y avait des – le nombre d'ententes qui pouvaient avoir été préétablies, mais est-ce qu'il y en a, donc?

4925

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

4930

Mme LYNDA VEILLEUX :

Il y a certaines ententes qui sont – qui sont complétées – il faudrait que je vous revienne avec la nature exacte de l'information.

4935

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Est-ce que ça va être par...?

4940

Mme LYNDA VEILLEUX :

Mais pour la majorité des propriétaires, les ententes ne sont pas encore finalisées.

LA PRÉSIDENTE :

4945 O.k.

M. STÉPHANE THÉROUX :

4950 Pour la majorité?

LA PRÉSIDENTE :

Pour la majorité des propriétaires?

4955 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui. Pour la majorité, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4960 Vous savez, juste pour votre information, au cas où vous ne pouvez pas revenir, là, demain, lorsque madame Veilleux va nous revenir, en après-midi ou en soirée, il y a une transcription, et dans une semaine, ça va être déposé sur le site Web du BAPE, et à ce moment-là, vous allez pouvoir prendre connaissance des discussions qu'on va avoir à ce sujet-là.

4965

M. STÉPHANE THÉROUX :

Parfait. Je vous remercie.

4970 **LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une question.

M. STÉPHANE THÉROUX :

4975 Oui.

LA COMMISSAIRE :

4980 Est-ce qu'il y avait...

LA PRÉSIDENTE :

À qui?

4985

LA COMMISSAIRE :

À monsieur.

4990

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est parce que – O.k. Vas-y.

LA COMMISSAIRE :

4995

C'est pour compléter sa...

LA PRÉSIDENTE :

5000

Oui. Vas-y.

LA COMMISSAIRE :

Pour compléter sa déclaration, ce qu'il nous demande.

5005

Vous êtes un des voisins – vous êtes le voisin à Ascot Corner qui est impacté. Votre préoccupation à l'effet de savoir combien il y a de propriétaires qui ont conclu des ententes est à quel effet, exactement?

5010

M. STÉPHANE THÉROUX :

Bien, c'est à l'effet que quand ils viennent me rencontrer, ils – tu sais, veux, veux pas, les représentants, ils me stipulent qu'il y a des ententes de préétablies, qu'ils ont – au début, c'était on était les rares premiers rencontrés, après ça, par la suite, tu sais – c'était à savoir jusqu'à quel point que c'est véridique, tout ce qui se dit là.

5015

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Bon. Bien, là, je pense qu'on va tout éclaircir ça, là, au cours des prochaines séances. Je vous remercie.

5020

Alors, j'appelle la dernière personne de la soirée, monsieur André Desrosiers.

Bonsoir, Monsieur.

5025

M. ANDRÉ DESROSIERS

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5030

Bonsoir, Madame. Moi, j'aurais deux questions. C'est à savoir si les mesures d'atténuation – parce que moi, je suis un propriétaire au sud de la portion sud. On est trois propriétaires avant Forêt Hereford, puis je crois qu'il y en a quatre ou cinq avant la frontière. Je voudrais savoir si les mesures d'atténuation vont être appliquées pour ces propriétaires-là.

5035

LA PRÉSIDENTE :

Donc, par rapport au déboisement?

5040

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Par rapport au déboisement, par rapport, exemple, au nerprun bourdaine...

LA PRÉSIDENTE :

5045

Au nerprun – alors, tout ce qui a été mentionné, là...

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5050

Tout ce qui a été mentionné.

LA PRÉSIDENTE :

... par rapport au déboisement des cours d'eau, *et caetera*?

5055

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Vu qu'on fait quand même partie du massif du mont Hereford, là, on est tous adjacent.

5060 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Madame Charest – euh... Madame Veilleux?

5065 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Alors, les mesures d'atténuation particulières sont applicables sur l'ouverture de l'ensemble du tracé, incluant les propriétaires qui ne sont pas Forêt Hereford.

5070 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5075 O.k. Puis l'autre, là, il s'est donné beaucoup de chiffres, tantôt, là, sur l'histoire de la portion américaine, mais ce que moi, j'ai compris, puis je voudrais éclaircir, c'est que, en fait, parce que la portion américaine a enfoui...

LA PRÉSIDENTE :

5080 Bien, seulement que sur une certaine portion.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5085 Oui, sur une certaine portion, ç'a pris des transfos qui coûtent 618 millions – c'est ce que j'ai cru comprendre – vous avez posé la question – alors qu'on nous dit que 125 millions pour traverser, il ne fallait pas rallonger trop, parce que c'était coûteux.

LA PRÉSIDENTE :

5090 Oui. Et là, je pense qu'on va demander des éclaircissements, parce que je pense qu'on mélange les convertisseurs puis le coût total, puis – oui. Alors, allez-y, Madame Veilleux.

Mme LYNDA VEILLEUX :

5095 Donc, la contrainte de l'enfouissement d'une très grande majorité ou de la totalité du parcours américain et l'impact du côté d'Hydro-Québec, ça, c'est – ce n'est pas dans le cadre du projet, là, qu'on discute aujourd'hui. C'est dans le cadre...

LA PRÉSIDENTE :

5100

Mais ça nous intéresse. Ça, c'est sûr que ça nous intéresse.

Mme LYNDA VEILLEUX :

5105

Oui, oui, oui. Je comprends. Je comprends. Mais – oui, puis il n'y a pas de problème, là, si on a l'information, on vous la donnera, mais c'est dans le cadre du projet Hertel-New York. Quand on a parlé du 618 millions, la question de monsieur Desrosiers, le 618 millions, c'est l'ensemble des investissements qui sont requis au Québec dans le cadre du projet dont on discute aujourd'hui, et qui inclut le 125 millions. Donc, la différence, 618 moins 125, c'est des travaux qu'on doit faire dans les postes électriques d'Hydro-Québec existants.

5110

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Donc, c'est le convertisseur – le fameux...

5115

Mme LYNDA VEILLEUX :

Entre autres, on va installer un convertisseur...

5120

LA PRÉSIDENTE :

Au poste Des Cantons?

Mme LYNDA VEILLEUX :

5125

... au poste Des Cantons, on a d'autres interventions à faire aussi dans d'autres postes.

LA PRÉSIDENTE :

5130

Lesquels?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Peut-être, Vincent, si tu veux répondre?

5135

M. VINCENT FIHEY :

5140 Oui. Donc, en fait, toute cette information-là est disponible, là, dans le dossier à la Régie de
l'énergie, qui a étudié tout ça, donc, les travaux qui sont requis, là, disons à part de la ligne
d'interconnexion elle-même. Il y a le convertisseur au poste Des Cantons, il y a des ajouts de
batteries de condensateurs au poste Montérégie. Il y a également du rehaussement thermique
de ligne à 735 kV qui est requis entre les postes Lévis et Nicolet.

5145

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Est-ce que ça répond à votre question, ou vous avez...?

5150

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Bien, je voudrais un éclaircissement...

LA PRÉSIDENTE :

5155

Bien, allez-y.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5160

... parce que, en fait, si – c'est vrai, mais c'est à cause qu'il y a une portion américaine
d'enfouie.

LA PRÉSIDENTE :

5165

Alors, là, j'essaie de comprendre.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Non?

5170

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous êtes en train de lier – parce que là, ils nous ont parlé des coûts au Québec. Et là,
vous vous demandez des coûts de l'enfouissement américain?

5175

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Oui – non, c'est parce que...

5180

LA PRÉSIDENTE :

Non?

5185

M. ANDRÉ DESROSIERS :

... ce que j'ai cru comprendre...

LA PRÉSIDENTE :

5190

Ah – ah! Je comprends votre question, là.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5195

Bon. O.k.

LA PRÉSIDENTE :

5200

Vous êtes en train de me dire qu'il y a des investissements supplémentaires qui doivent être faits en territoire québécois...

M. ANDRÉ DESROSIERS :

5205

En québécois...

LA PRÉSIDENTE :

... parce que, aux États-Unis, on va enfouir une partie de la ligne?

5210

M. ANDRÉ DESROSIERS :

C'est ça.

5215

LA PRÉSIDENTE :

Madame Veilleux?

5220

Mme LYNDA VEILLEUX :

Non. La réponse est non. Donc, que la ligne aux États-Unis soit aérienne ou – l'ajout de nouveaux tronçons souterrains aux États-Unis n'est pas du tout venu influencer les investissements requis dans les postes électriques.

5225

LA PRÉSIDENTE :

Du Québec?

5230

Mme LYNDA VEILLEUX :

C'est ça.

5235

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Bon. O.k. Là, c'est plus clair.

LA PRÉSIDENTE :

5240

Là, c'est plus clair, hein? Il est tard.

M. ANDRÉ DESROSIERS :

Je vous remercie.

5245

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je vous remercie.

5250

5255

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

5260

Alors, ça clôt la première soirée d'audience. Nous allons être de retour à 13 h 30 demain. Et avant de terminer, je dois préciser aux parties qui se sont engagées à déposer des documents qu'ils devront le faire le plus rapidement possible dès le début – dès la séance de demain. Donc, ceux – les ministères ainsi que le promoteur, vous avez pris des engagements ce soir de dépôt de documents, donc, on va les attendre le plus rapidement possible dès la séance de demain. Merci.

5265

Oui, Madame Fortin?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

5270

Peut-être juste pour être certaine, là, à ce niveau-là, dans le fond, est-ce que ça peut-être le plus tôt possible demain, version électronique, puis on vous revient avec les copies papier, là...?

LA PRÉSIDENTE :

5275

Absolument.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Oui? O.k.

5280

LA PRÉSIDENTE :

Absolument. Merci.

5285

Alors, on est de retour à 13 h 30 demain, puis vous allez pouvoir vous inscrire demain encore, et on est également en soirée, à 19 h 00. Donc, au plaisir. Au revoir. Bonne soirée.

5290

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 28.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2016 À 13 h 30

5295

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5300

ET J'AI SIGNÉ :

5305

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.